

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis, le sportman et le poverier.



Livraison à domicile tous les jours, à tous les endroits de la ville et de la banlieue. Pour service irrégulier, téléphoner à Main 7697.

LA SESSION FEDERALE

LA CHAMBRE ADOPTE DES CREDITS SANS OPPOSITION DES DEUX PARTIS ADVERSES

A l'encontre de l'ordinaire, différents crédits sont adoptés sans que l'opposition n'élève la voix. — Un item de \$4,234,000 est voté pour le règlement des réclamations de guerre. — Les crédits pour l'aviation s'élèvent à plus d'un million, mais certains items sont laissés en suspens.

LA POLITIQUE DES CHEMINS DE FER

L'hon. M. Baxter, conservateur, parle de séparation possible des provinces maritimes de la Confédération canadienne par suite de l'administration actuelle des chemins de fer nationaux qui serait à leur détriment. — Une réponse de l'hon. M. Fielding. — L'œuvre des conservateurs.

(Tribune de la Presse)

Ottawa, 11. — Le travail parlementaire s'écoule rapidement. En attendant les rapports des comités parlementaires et les projets de loi que le gouvernement a à l'étude, la Chambre adopte les crédits. Cette procédure d'habitude soulevée de débats assez longs; l'opposition prend le gouvernement à parti sur ses dépenses, et l'accuse d'extravagance ou de favoritisme dans la disposition des deniers publics et il arrive souvent que la gauche propose des réductions, et le gouvernement à modifier son budget sur plus d'un point.

Cette année les deux oppositions ont eu à se débattre avec chacune des crédits personnels pour s'attaquer à l'administration. Les crédits sont adoptés sans que l'on tente de les faire réduire. C'est à peine si les conservateurs ont invité le gouvernement une couple de fois de réduire ses dépenses.

Le ministre du Travail vient de faire approuver tous ses crédits et le ministre intermédiaire de la Milice est sur le point de disposer définitivement des siens.

Un titre de ministre des Chemins de fer a suscité un débat sur le port de Portland.

L'hon. Baxter, conservateur, commentant ce crédit dit qu'il est impossible de tenir l'administration des chemins de fer étrangère de la politique. Le parlement doit voir à ce que chaque partie du pays soit traitée équitablement. Parlant de la situation dans les provinces maritimes, il dit que l'on ne doit pas développer les ports américains aux dépens des ports canadiens. Il demande au gouvernement s'il a une politique au sujet des chemins de fer. On semble vouloir surtout développer les ports américains, dit-il. Il veut savoir si la politique du gouvernement est rationnelle au point de vue international. Il craint que l'on néglige le port d'Halifax aux profits de ceux des Etats-Unis, ainsi l'an dernier alors que pas un seul bateau de blé a passé par Halifax, 17,000,000 sont arrivés à Portland. D'un autre côté, le Pacifique Canadien a dirigé plus de grains à Saint-Jean que le réseau national n'en a dirigé par Portland. Sa politique est beaucoup plus nationale que celle du gouvernement.

Il n'est pas un séparatiste mais dans les provinces maritimes un bon groupe croit que ces provinces seraient mieux partagées si elles étaient séparées du reste du pays. Il suggère que l'on applique la préférence britannique aux marchandises anglaises qui arrivent dans les ports canadiens. L'honorable W. S. Fielding approuve ces remarques mais il ajoute que M. Baxter a oublié un point important: quand on a acheté le Grand-Tronc, le Canada a eu un nouveau port celui de Portland qui est un concurrent sérieux à Halifax et à Saint-Jean.

LA SEANCE

La quantité et la valeur des munitions reçues d'Angleterre après la guerre ainsi que les détails de la machine dont on en a disposé ont été soumis au comité des subsides. L'item dont il s'agit est celui de \$390,000 pour l'arsenal fédéral à Québec.

W. A. Boys (conservateur, Simcoe-Sud) a demandé un état sur les munitions importées d'Angleterre. L'hon. George P. Graham déclara qu'un total de 169,000 cartouches, évaluées à environ \$500,000 avaient été importées au Canada. Il a été averti par le chef de son personnel qu'il est contraire à la coutume du ministère de la guerre dans tous les pays, de déclarer publiquement quelle quantité de munition était gardée au pays et il donne des détails et dit combien de ces munitions ont été employées. Il se trouva à donner cette information.

M. Boys demande si toutes les munitions importées ne seraient pas employées avant qu'elles deviennent inutilisables en 1925.

Pas au taux actuel de la consommation répond le ministre. Le député de Simcoe-Sud demande si la quantité qui resterait ne serait pas négligeable. M. Graham croit qu'elle le serait.

J. D. Chaplin (conservateur, Lincoln) dit que le ministre a donné tous les renseignements l'an dernier. Oui, et on m'a dit que j'avais fait une bêtise, déclare le ministre. Quatre millions de cartouches ont été dépensés l'an dernier.

M. Graham dit à la Chambre qu'il y a une certaine quantité minimum de munitions que le Canada devrait avoir sous la main en tout temps. A présent il a moins que le minimum de

DES ELECTIONS PROCHAINES EN ONTARIO

Elles sont annoncées hier par le premier ministre Drury

UNE ORISE

Le whip fermier démissionne et accuse son chef

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 11. — Au cours de la déclaration qu'il a faite à la Législature d'Ontario ce soir après-midi par Andrew Hicks, whip en chef du parti libéral, le premier ministre Drury a déclaré qu'il consentait à l'adoption des crédits et à demander au lieutenant-gouverneur de dissoudre les Chambres afin de permettre au gouvernement d'aller immédiatement devant le peuple.

Malgré ce que le premier ministre Drury ait refusé de déclarer positivement si les Chambres seraient dissoutes, les membres du Parlement se sont d'avis ce soir, que la chose se fera d'ici quelques semaines et qu'il y aura des élections générales dans la province d'Ontario. Voici ce qu'a déclaré le premier ministre:

"Je consentais à décider maintenant que le gouvernement demande au lieutenant-gouverneur de dissoudre la Législature et aille immédiatement devant le peuple". Cette déclaration fut acceptée comme définitive par les membres de l'Opposition et fut applaudie par les partisans du gouvernement.

Aucun événement politique dans cette province ne s'est encore produit avec autant de rapidité que celui qui s'est produit à la Législature ontarienne aujourd'hui. Ce matin, tout semblait très calme, malgré les débats mouvementés des dernières semaines.

M. Meighen demande si de l'argent n'avait pas été avancé à ces hommes au lieu d'un bonus. L'hon. Hugh Guthrie souligne le point que ces hommes étaient des journalistes qui travaillaient à la journée. Il ne savait pas qu'ils avaient droit à un bonus.

M. Graham consent à ce que l'item demeure en suspens jusqu'à ce que d'autres renseignements soient obtenus.

LES CHEMINS DE FER

Je ne suis pas un séparatiste. Je ne crois pas qu'aucune personne puisse se rendre séparatiste, mais il y a des gens et il y a des provinces qui ont des intérêts particuliers. La Nouvelle-Ecosse et il y en a plusieurs dans le Nouveau-Brunswick qui commencent à parler de sortir de la confédération.

Cette déclaration fut faite par l'hon. J. B. M. Baxter, ministre des douanes dans le dernier ministère, alors qu'il insistait sur les réclamations des provinces maritimes sur les chemins de fer, à la Chambre aujourd'hui. Pourquoi le commerce canadien s'achemine-t-il vers les ports de mer américains, demanda M. Baxter. Il le fait jusqu'à distinguer même les expéditions à Portland. Le tarif préférentiel anglais, sur-encouragé, le rendrait restreint aux marchandises qui entrent au Canada via les ports canadiens.

En réponse l'hon. George P. Graham, ministre intermédiaire des chemins de fer, fit entendre que sir Henry Thornton et le bureau de direction des chemins de fer nationaux avaient en vue le développement des ports canadiens mais qu'ils se heurtaient à de grandes difficultés. Il annonça de plus qu'il soumettra plus tard au parlement ce que l'on se propose de faire pour encourager les ports canadiens et ce sera à une politique. M. Graham en confiance qu'il satisfait pleinement la Chambre et le pays.

M. Baxter demanda s'il y aurait une révision des frontières de la région de l'Ontario. Le ministre des chemins de fer répondit que cela regardait le bureau de direction du National Canadien et que ce n'était pas le devoir du gouvernement de lui dicter sa conduite.

M. Baxter réfère à la question de la ligne de chemin de fer de la région de l'Ontario. En tant que la surveillance est concernée il croit que c'est impossible. Le parlement doit voir à ce que toutes les parties du pays aient un traitement équitable et à ce que le National Canadien rencontre les aspirations et les besoins de chaque province.

Traitant de la situation dans les provinces maritimes, M. Baxter s'objecta au développement des ports américains aux dépens des ports canadiens. Le surplus dans les provinces maritimes a été accepté "les hallucinations" de messieurs qui ne semblaient pas capables ou qui ne semblaient pas vouloir exécuter la politique qu'ils avaient promise.

Il demande s'il y a une politique nationale des chemins de fer. Un chemin de fer national ne se compose pas seulement de rails, de dormants, et de matériel roulant. Il doit y avoir un esprit national derrière lui.

UNITE NATIONALE

On a suggéré que des dépenses seraient faites à Providence R.I. Cela indiquerait que les chemins de fer nationaux dans les ports américains seraient encore développés. Il n'a pas jusqu'à date obtenu aucun renseignement officiel sur ce point. Mais le peuple a le droit d'avoir cette information. Il doit être informé si la politique des chemins de fer est nationale ou internationale. Il ne demande pas de lire dans la confédération ce qui n'y est pas. Il ne veut pas dire que les provinces maritimes devraient avoir des réductions merveilleuses dans les taxes et ainsi de suite. Derrière le pacte de la Confédération se cachent les membres du parti fédéral, à chercher une alliance avec les libéraux.

En concluant ses remarques, il dit

JOHN-H. ROBERTS SERA RELACHE DES AUJOURD'HUI

Le cabinet provincial a passé un arrêté ministériel à cet effet, hier

DES CONDITIONS ?

L'arrêté ministériel doit être signé par le lieutenant-gouverneur aujourd'hui

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 10. — Le cabinet provincial a passé aujourd'hui, un arrêté ministériel pourvoyant à la libération de John-H. Roberts, qui purge actuellement dans la prison de Québec, une sentence d'un an, que lui a imposée la législature. Après que le lieutenant-gouverneur aura sanctionné l'arrêté ministériel, demain, Roberts sera libre de nouveau.

Le premier ministre Taschereau, interviewé, hier soir, a déclaré de faire des commentaires sur la question. On présume que l'arrêté ministériel passé par le cabinet vient à la suite d'une déclaration de John-H. Roberts, mais il a été impossible de mettre la main sur une copie de la déclaration, ce soir, pas même du fils de M. Roberts, Leslie Roberts, qui est en ville.

Rencontré au Château Frontenac, ce soir, Leslie Roberts s'est montré très réticent. Comme on lui demandait si son père avait fait des excuses au gouvernement, il déclara avec emphase qu'il n'y avait eu aucune excuse de faite et ajouta: "Quand mon père sera libéré, il sortira avec son honneur intact."

John-H. Roberts a été arrêté l'autre jour et traduit à Québec sous l'accusation d'avoir violé les privilèges de la législature en publiant, dans son journal "The Axe", un article qui répétait les prétendues rumeurs à l'effet que le gouvernement ne pressait pas la cause du meurtre de Blanche Garneau, parce que deux membres de la législature se trouvaient concernés. Il ajouta dans son article qu'il ne croyait pas à ces rumeurs et qu'il offrait \$5,000 pour l'arrestation des meurtriers de Blanche Garneau.

Lorsque Roberts fut traduit à la barre de l'Assemblée législative, il refusa de parler, disant qu'il demandait tous les renseignements qu'il avait devant un comité de la Chambre. Il fut ensuite traduit devant la Cour des Sessions, sous une accusation de libelle séditionnel et, après enquête préliminaire, renvoyé pour procès devant les assises criminelles.

Pendant la session, il resta sous la garde du sergent d'armes mais on passa sa fin de semaine à lui stipulant pour Roberts un emprisonnement d'un an dans la prison de Québec. Le bill fut sanctionné à la clôture de la session et Roberts fut transféré à la prison où il est resté prisonnier depuis.

L'emprisonnement de Roberts par un loi spéciale avait soulevé un vif débat dans les deux chambres. L'opposition avait soulevé la question de constitutionnalité. On avait aussi rappelé l'affaire dans la dernière campagne électorale.

Au sujet du meurtre de Blanche Garneau, on avait nommé une commission royale, qui a enquêté ici au cours de la dernière session. Les honorables juges Robitoux et Archibald siégeaient dans cette commission. Le jugement de la Commission n'a pas seulement lavé la réputation des membres de la Législature et d'autres que les rumeurs tendaient à mêler dans la cause, mais il a permis d'établir encore que le département du procureur général avait fait l'impossible pour mettre la main sur les meurtriers de Blanche Garneau.

qu'il reste membre de l'organisation des fermiers-unis, n'appuyant que les principes de cette organisation. M. Hicks demanda ensuite aux autres partisans des fermiers-unis de définir clairement leur attitude sur cette grave question.

M. Oke, progressiste, dit qu'il croyait M. Hicks sincère dans ses déclarations. Il sait que le gouvernement est à la veille d'une élection et il s'attend à une ferme déclaration de la part de celui-ci.

M. J. C. Brown, progressiste, ne voulut pas donner son opinion immédiatement. Il dit cependant que s'il y a actuellement un mouvement en faveur d'une alliance avec les libéraux, il se refuse et ne favorisera pas ce mouvement. Si le premier ministre peut se disculper, dit-il, je le suivrai jusqu'à la fin, mais s'il ne peut le faire, je ne pourrai l'appuyer plus longtemps.

M. W. H. Casselman condamna sévèrement la conduite du premier ministre qu'il accusa d'avoir fait passer ses intérêts personnels avant les intérêts de son parti et de la province.

L'hon. M. Ferguson dit que la situation était fort grave quand de telles accusations étaient portées contre un premier ministre. "Peu de membres de cette législature, dit-il, ont entendu de telles paroles prononcées à l'adresse d'un chef de parlement. Ces paroles indiquent une série d'actions de la part du premier ministre, que ce dernier, je l'espère, pourra éclaircir. Le peuple comme la Chambre a le droit d'entendre le premier ministre se disculper le plus tôt possible."

Ont aussi pris part au débat, George Halcrow, de Hamilton-Est, J. N. Webster, de Lambton-Ouest, et H. H. Dewar, de Toronto.

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Moose Jaw, 11. — L'élection de M. E. N. Hopkins, progressiste, dans l'élection partielle tenue hier était considérée ce soir par les libéraux quand les rapports de 120 voix sur 145 lui ont donné une majorité de 1,443.

Le dernier rapport ce soir donnait à M. Hopkins 8,092, et à Knowles 6,649.

ROUTE D'AVIATION DE NEW-YORK A PEKIN

(Dépêche de la Presse Associée)

Philadelphie, 11. — Une route d'aviation entre New-York et Peking, Chine, vient d'être organisée qui permettra au passager de faire le voyage en 65 heures. Winnipeg sera le premier endroit d'arrêt. Nome, Alaska, le deuxième. Le coût du voyage pour chaque passager sera de \$1,200. C'est ce que le brigadier-général William Mitchell a déclaré aujourd'hui à la Chambre de Commerce. Le premier voyage aurait lieu sous peu et il n'y aura que quatre arrêts en tout. Le traversée du bras de mer n'a que 21 milles et le troisième endroit d'atterrissage serait Rivière Omur, Sibérie.

M. D. D. MACKENZIE VIEND D'ETRE FAIT JUGE

Le procureur-général est fait juge puiné de la Cour Suprême de Nouv.-Ecosse

DIX-NEUF ANS DEPUTE

Une figure des plus connues des Communes

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 11. — L'hon. D. D. McKenzie, procureur général du Canada, a été nommé juge puiné de la Cour suprême de la Nouvelle-Ecosse. Cette nomination prévue et annoncée précédemment en ces derniers mois, clôt une carrière de dix-neuf ans comme membre de la Chambre des Communes. Elu en 1904, M. McKenzie a été réélu aux élections générales de 1908, de 1911, de 1917 et de 1921. A la mort de sir Wilfrid Laurier en 1919, M. McKenzie a été choisi chef du parti libéral dans l'opposition et l'est resté jusqu'à la session extraordinaire de cette année-là alors que l'adoption du parti a été assumée par le très honorable W. L. Mackenzie King, le premier ministre actuel.

L'élévation de l'hon. D. D. McKenzie à la magistrature en Nouvelle-Ecosse, enlève au parlement l'un de ses figures les mieux connues. En effet M. McKenzie appartient à l'école libérale de Laurier qui fut en Chambre un éloquent lieutenant dans le ministère comme dans l'opposition. Sa carrière publique de plus de trente ans témoigne hautement de sa valeur. Il a été député à la législature provinciale de la Nouvelle-Ecosse en 1900. En 1904 il entra dans l'arène fédérale en se faisant élire député de Cape Breton qui le réélu à chaque élection depuis.

Son départ cause une vacance au parlement ce qui veut dire qu'au lendemain de l'élection de Mosejau qui remplissait tous les cadres parlementaires une autre vacance est créée et une élection complémentaire est imminente. Il faudra aussi trouver un successeur à M. McKenzie dans le cabinet. Celui qui sera désigné devra à son tour subir une réélection. Ce qui veut dire que le gouvernement en nommant le député de Cape Breton juge entre de nouveau dans l'arène et se prépare à subir deux élections complémentaires après en avoir déjà subi 13 depuis le commencement de ce parlement. Toutes sortes de conjectures se font sur cette nouvelle situation. Il reste cependant que le gouvernement King n'hésite pas à demander au peuple de se prononcer sur son administration chaque fois qu'une occasion se présente.

LE "MIKULA" SE METTRA A L'OEUVRE LUNDI

On croit que, dès lundi, il se rendra à Batiscan pour libérer les brise-glaces

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 11. — Si les travaux de réparations commencés depuis quelque temps déjà, pour remettre à flot le brise-glaces "Mikula" sont terminés à temps, ce navire pourra bientôt délivrer les deux brise-glaces "Montcalm" et "Lady Grey", actuellement emprisonnés dans les glaces qui bloquent complètement le chenal, en face de Batiscan.

On a procédé aujourd'hui à la pose d'une nouvelle lame d'hélice et l'on croit que le navire pourra se diriger vers Batiscan dimanche ou lundi matin. Avant d'entreprendre son voyage cependant, le "Mikula", en quittant la cale-sèche se rendra dans le port de Québec pour y prendre environ 1200 tonnes de charbon ou plus, dont une bonne partie sera distribuée entre les deux autres brise-glaces.

NOUVEAUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 11. — La section française de la Société Royale du Canada vient de faire l'élection de ses nouveaux membres. Les heureux élus sont MM. Paul Morin, littérateur, de Montréal; M. l'abbé Simard, professeur de physique, de Québec; et M. Francis Audet, historien, d'Ottawa. Ces messieurs seront reçus à une assemblée plénière de la Société Royale qui sera tenue le 22 mai prochain. La Société siégera aussi les 23 et 24. L'on sait que chacune des quatre sections de la Société Royale élit ses membres au scrutin de liste.

LES ARMATEURS EXIGENT LA LOI SUR LE CABOTAGE

Ils soutiennent qu'elle ne doit pas être suspendue même temporairement

DERNIERES PLAIDOIRIES

Mes Grant et Perron ont prononcé les leurs devant la commission

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 11. — Les avocats des armateurs et des constructeurs de navires se sont déclarés opposés à l'abrogation des lois sur le cabotage à la séance de la commission royale qui enquête sur le tarif du fret pour le grain sur les lacs, cet après-midi. L'avocat des constructeurs de navires est même allé plus loin et il a demandé que la commission ne fasse pas un rapport en faveur de donner au gouvernement le pouvoir de suspendre les lois sur le cabotage même temporairement.

On s'attend maintenant à ce que les plaidoiries devant la commission se terminent demain lorsque Me H. J. Symington, C.R., procureur de la Couronne, résumera le débat. Les avocats entendus aujourd'hui ont été Me F. W. Grant, pour la Great Lakes Transportation Company et l'hon. J. L. Perron, C.R., pour les constructeurs de navires.

Les tarifs du fret pour le grain sur les grands lacs l'été dernier, au moment où on prétend que le monopole maritime existait, ont été justifiés cet après-midi devant la commission royale par Me F. W. Grant, C.R., avocat pour la Great Lakes Transportation Company qui appartient aux Play Fair. M. Grant appuya sa justification sur ce fait que durant la période pendant laquelle a été en vigueur l'entente fixant les taxes, la Great Lakes Transportation Company a perdu de l'argent. Il cite quelques navires par exemple faisant remarquer que jusqu'en septembre il y eut une perte sur chacun et cette perte a été comblée par les recettes du reste de la saison. En évaluant ces pertes il inclut une charge d'intérêt de sept pour cent qui, soutient-il, n'était pas un profit.

En 1922, dit-il, l'intérêt pouvait être perçu sur un capital placé dans des obligations et par conséquent il y avait un profit, il faut aussi en tenir compte. Il refusa l'accusation de favoritisme au désavantage des ports canadiens en disant que sur 186 voyages des navires de la compagnie, seulement 6 sont allés à Buffalo et les tarifs dans ces cas ont été les mêmes que pour les expéditions aux ports canadiens.

Il soutient que les navires canadiens ont droit à un tarif plus élevé sur le grain que leurs concurrents américains parce que les vaisseaux américains tirent leur principal revenu du minéral tandis que les navires canadiens dépendaient du trafic du grain.

Si vous nous donnez quelque chose comme des conditions égales, l'armateur canadien peut transporter le grain aussi bon marché que celui qui se soit, mais les conditions qui existent actuellement ne sont pas équitables. Quant à l'accusation qu'il y avait un monopole, il soutient que la réunion de mai était due à la congélation, à la grève de charbon et à plusieurs autres conditions particulières en 1922.

Il n'y a rien dans la preuve, déclare Me Grant, pour assimiler la Great Lakes Transportation Company à un monopole et il ajoute que si nous sommes allés à la réunion de mai nous n'aurions pas à aucune autre.

Etant donné certains de ces éléments de M. Symington, M. Andrey a témoigné que les mêmes compagnies assistaient à toutes les réunions.

Cela est contredit quelque part ailleurs dans la preuve, répliqua Me Grant. Me Grant s'oppose à l'abrogation des lois sur le cabotage et il suggère qu'il vaudrait mieux que les taxes soient fixées par une commission permanente.

S'il y a tant d'argent à faire sur les lacs d'en haut pour qu'il le gouvernement vend-il les 25 ou 30 petits navires promus à ce commerce. Pourquoi ne pas les exploiter plutôt et leur faire rapporter de l'argent. Abroger les lois sur le cabotage ce serait, dit-il, tuer le patient et tenir un post-mortem ensuite.

Cette plaidoirie fut énergiquement appuyée par l'hon. J. L. Perron, C.R., avocat pour les constructeurs de navires du Canada. Personne ne suggéra d'abroger les lois sur le cabotage dit-il j'en suis sûr. Mais si le pouvoir était donné au gouvernement en ce qui concerne l'industrie de la construction des navires en très peu de temps.

Ce serait pire que la réciprocité dit Me Perron ce serait permettre à une nation voisine qui conserve ses propres portes absolument fermées de venir ici et de s'emparer de notre cabotage.

Me Perron insiste que la Commission ne devrait pas recommander ni abrogation des lois sur le cabotage ni l'amendement de lui pour donner au gouvernement le pouvoir de suspendre ces lois.

La Commission ajourne alors jusqu'à demain matin.

Ottawa, 11. — Sir Henry Drayton a de nouveau demandé à l'hon. W. S. Fielding ministre des finances à l'Ontario, quand le budget serait présenté. M. Fielding répondit que ce ne serait pas cette semaine en tout cas et il refusa de donner une réponse plus explicite. La semaine prochaine demandera sir Henry.

Attendez et vous verrez répliqua M. Fielding.

Chronique des Sports

ENCORE DEUX VICTOIRES POUR L'ENTRAINEUR PETERSON

Le jockey Wallace a compté avec Wrangler et Bonfire, deux pur sang qui sont sous sa direction. — Abel a aussi piloté deux vainqueurs. — Dorothy Ryan a gagné la course des poulchies de la jeune division.

A LA PISTE DE TIA JUANA

A BOWIE

Bowie, Maryland, 11. — Le programme d'aujourd'hui au Parc Frère George se composait de courses à réclamer seulement et l'entraîneur Peterson a encore remporté la palme, car il a monté les vainqueurs des deux dernières courses, Wrangler et Bonfire, qui furent conduits par le jockey Wallace. Ces chevaux se trouvent gratifiés ainsi de deux victoires chacun à cette réunion.

Le jockey Abel s'est aussi partagé les honneurs de la matinée avec Wallace. Lui aussi avait les guides de deux vainqueurs, Attorney Muir et Ting A Ling.

La course ouverte aux poulchies de la jeune division a été gagnée par Dorothy Ryan avec Les Andrian et Princess Amo comme deuxième et troisième respectivement.

Résultats des courses de cet après-midi:

PREMIERE COURSE, à réclamer, \$1,200, deux ans, quatre furlongs: 1. Dorothy Ryan 110; Smallwood, \$7.10, 3.90; 2. Lee Andrian 110; Bun 110, 3.50; 3. Princess Amo 114; Smallwood 5.70. Temps, 1.49.

DEUXIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, trois ans, six furlongs: 1. Papillon 99; Shillock, 44.40, 10.50; 2. Hishbone, 111, Smallwood, 8.00; 3. Sultan, 107; Martz, 3.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 6:1-2 furlongs: 1. Forest Queen 105, Romanelli, 43.24-4.40, 2.70; 2. Super, 107, 3.40; 3. 2.50; 3. Moma, 110, 3.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, \$1,200, quatre ans et plus, 1:1-2 milles: 1. Attorney Muir 105, Abel, 5.60, 2.40; 2.50; 2. Warlike, 104, 5.60, 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40; 3. 2.40. Temps, 1.42-2.5. Radiant, Warburton, Buddagie, Jemelus, Wontan, Night Light, Veronica, Madison, Sea Tag ont aussi couru.

120, Orakgo 110; xJacobean 115; xGlenn 115; Spods 115; xFred Kinney 110; Brown Check, Miss Prosperity 110.

SIXIEME COURSE, à réclamer, trois ans et plus, 1:1-2 milles: John R. Roche, 115; Ruddle, 115; Phelan, 115; Little Ed, 110; Pirate McGee, 110; Eymper, 115; Prospector 110; xKingbird 110, 105.

Beau. Piste rapide.

LIGUES MAJEURES

Résultats des parties d'exhibition disputées cet après-midi:

A Cincinnati, Ohio: — 3 9 4
Louisville A.A. — 2 6 2
Cincinnati, Nationale. — 2 6 2

Cullop, Tineup et Brotemmel; Donohue, Kock et Hargrave.
A Philadelphia, Pa.: — 5 12 6
Philadelphia Nat. — 5 12 6
Philadelphia Am. — 1 7 4

Meadows, Mitchell et Henline et Wilson; Naylor, Hasty et Bruggly.
A Sheffield, Ala.: — 7 9 0
Detroit Am. — 7 9 0
St-Louis Nat. — 9 16 0

Pillette, et Woodall; Haines, Moore et Ainsmith.
A Muskogee, Okla.: — 6 9 2
Nem-York Am. — 6 9 2
Brooklyn Nats. — 4 12 2

Shawkey, Pennoch et Schang; Dickerman, Deatur et Debery.
A Knoxville, Tenn.: — 13 15 1
Chicago Am. — 13 15 1
New-York Nats. — 7 12 3

Robertson, Leverette et Graham; Nehf, Ryan et Snyder.
A Indianapolis, Ind.: — 5 12 2
Boston Am. — 5 12 2
Indianapolis A.A. — 4 8 2

Ferguson, Fawkes, Fullerton et Chaplin, Walter; Plimich; Hill Petty, Burwell et Krueger, Li on.
A Sheffield, Ala.: — 1 7 2
Detroit Am. — 1 7 2
St-Louis Nats. — 9 16 0

Pillette, Moore et Woodall; Haines et Ainsmith.
A Springfield, Ohio: — 11 18 2
Toledo, A. A. — 11 18 2
New-York, Giants. — 7 8 2

McLaughlin, O'Neill et Smith; Voight et Smith.

CLUB LAVAL-DES-RAPIDES

Le club de baseball de l'Association Athlétique Laval-des-Rapides, est maintenant au grand complet et se promet de faire une très bonne saison, avec les joueurs suivants, qui feront partie de l'équipe: N. Laforte, R. Crivier, M. Parand, C. Laurin, E. Vamier, Lucien Fleury, Léo Fleury, Trudeau, H. Brunet, P. Gaudreau, A. Vanier, Chalmers, Limoges, F. Gaudreau.

Le club s'attend d'avoir une grande pratique d'ici la fin du mois afin de commencer sa saison pour le 1er dimanche de mai.

Le Club Laval des Rapides aimerait avoir un bon adversaire pour la 1ère partie d'ouverture.

Il lance un défi à tous les meilleurs clubs amateurs: Dominion Oil Co., St-Arsène A. A., Rosemont Blue Sox, St-Clément de Viauville, et tous autres clubs amateurs de la province.

Pour information, s'adresser à: François Gaudreau, 181 Dufferin, Est. Tél. 669, entre 7 heures et 7.30 heures.

LA LIGUE DES MANUFACTURES

A une assemblée tenue sous la présidence de M. Gaston Nolet, à laquelle les délégués suivants étaient présents: M. W. Thomas, de la Consolidated Litho; M. G. H. Desjardins, de B. Desautels, de la Brasserie Molson; M. E. Sarrazin, de la Montreal Locomotive; et M. A. Toupin, de l'Internationale, il a été décidé que la ligue se composerait de quatre clubs cette saison au lieu de cinq comme l'année dernière.

Les officiers suivants ont été élus pour la saison 1923:

Président: Gaston Nolet; vice-président: Geo. H. Desjardins; directeurs: M. W. Thomas, Geo. H. Desjardins, F. Sarrazin et A. Toupin.

Il a été décidé cette saison que la ligue donnera chaque samedi double-header à partir du 5 mai prochain.

La question du terrain où les parties se joueront cette saison a été laissée à la discrétion du président qui doit faire les arrangements à ce sujet.

Les arbitres pour cette saison ont été choisis. Ce sont Eug. Bélanger et Eug. Payette. La question de recruter un officier sera remplie par Bunty Desautels, qui avait cette charge l'année dernière dans la Eastern Canada League.

LES PROJETS DE LA LIGUE FEDERALE

On vient d'annoncer que la Ligue Fédérale fera l'ouverture de sa saison le 29 avril courant. Comme nous l'avons déjà dit, les joues seront disputées sur le terrain de Guy-bourg.

Le bureau de direction se compose comme suit: président honoraire, M. C. Robitaille, député fédéral; vice-présidents honoraires, MM. E. C. St-Père, député fédéral; A. A. Desrochers, commissaire de la Cité; Ar. Strachan, James Mulrooney; président actif, Ernest Métivier; vice-président actif, Armand Campeau; chapelain, l'abbé Victor Geoffroy; curé; directeurs: Ernest Piette, William Keyes, Eugène Lord, J. Curtis, Edouard Piette et Gerald Hayes.

Le comité du terrain a décidé pour donner au public tout le confort voulu, d'allonger son estrade sur la rue Notre-Dame avec couverture contre les ardeurs du soleil, d'avoir des loges spéciales pour les journalistes, de nouveaux quartiers pour les joueurs, le tout, pour donner au public le meilleur confort possible et faire du terrain du Guy-bourg un endroit idéal.

L'échelle des parties pour la saison sera publiée dans quelques jours.

IL N'A PAS ETE QUESTION DE DATES

L'Association des Eleveurs et Coureurs de la Province de Québec a eu une assemblée, hier après-midi, mais il n'a pas été question des dates des prochaines réunions qui seront sous sa juridiction.

CLUB LAVAL-DES-RAPIDES

Le club de baseball de l'Association Athlétique Laval-des-Rapides, est maintenant au grand complet et se promet de faire une très bonne saison, avec les joueurs suivants, qui feront partie de l'équipe: N. Laforte, R. Crivier, M. Parand, C. Laurin, E. Vamier, Lucien Fleury, Léo Fleury, Trudeau, H. Brunet, P. Gaudreau, A. Vanier, Chalmers, Limoges, F. Gaudreau.

Le club s'attend d'avoir une grande pratique d'ici la fin du mois afin de commencer sa saison pour le 1er dimanche de mai.

Le Club Laval des Rapides aimerait avoir un bon adversaire pour la 1ère partie d'ouverture.

Il lance un défi à tous les meilleurs clubs amateurs: Dominion Oil Co., St-Arsène A. A., Rosemont Blue Sox, St-Clément de Viauville, et tous autres clubs amateurs de la province.

Pour information, s'adresser à: François Gaudreau, 181 Dufferin, Est. Tél. 669, entre 7 heures et 7.30 heures.

LA LIGUE DES MANUFACTURES

A une assemblée tenue sous la présidence de M. Gaston Nolet, à laquelle les délégués suivants étaient présents: M. W. Thomas, de la Consolidated Litho; M. G. H. Desjardins, de B. Desautels, de la Brasserie Molson; M. E. Sarrazin, de la Montreal Locomotive; et M. A. Toupin, de l'Internationale, il a été décidé que la ligue se composerait de quatre clubs cette saison au lieu de cinq comme l'année dernière.

Les officiers suivants ont été élus pour la saison 1923:

Président: Gaston Nolet; vice-président: Geo. H. Desjardins; directeurs: M. W. Thomas, Geo. H. Desjardins, F. Sarrazin et A. Toupin.

Il a été décidé cette saison que la ligue donnera chaque samedi double-header à partir du 5 mai prochain.

La question du terrain où les parties se joueront cette saison a été laissée à la discrétion du président qui doit faire les arrangements à ce sujet.

Les arbitres pour cette saison ont été choisis. Ce sont Eug. Bélanger et Eug. Payette. La question de recruter un officier sera remplie par Bunty Desautels, qui avait cette charge l'année dernière dans la Eastern Canada League.

DANS LE TURF

Comment Sam Holman, qui s'en allait voir Frankie Fleming, à Laprairie, a conçu l'idée du Parc Kempton. — Le "London Jockey Club" et la reprise des courses dans la vieille capitale.

(Par Louis A. Larivée)

L'hippodrome de Laprairie est le résultat d'un autre projet conçu par Sam Holman. Un soir, il s'était rendu à la boxe au parc Schermer, et il avait rencontré Frankie Fleming, qui l'avait invité à aller voir son camp d'entraînement et sa résidence d'été, à Laprairie.

Sam s'y rendit quelques jours plus tard. En débarquant du train, il se trouva de direction. Au lieu de descendre au village il suivit le chemin qui longe la propriété des Reverends Père Jérome. Il y aperçut une immense terre, et de suite l'idée d'une nouvelle piste de courses lui vint à l'esprit.

Il oublia, pendant quelque temps qu'il était à Laprairie pour faire visite à Frankie Fleming, et fit le tour de la propriété qu'on appelle maintenant le Parc Kempton. Après avoir examiné le site en question, Sam revint sur ses pas, descendit au village, et finalement, il y trouva Frankie Fleming.

Le poids léger du Canada a toujours été très estimé à Laprairie et lorsque Sam lui fit part de sa découverte et de ses intentions, Frank lui proposa de se mettre au mouvement.

Grâce à l'influence de Fleming tout alla bien avec les gens de Laprairie et quelques semaines plus tard, Sam annonçait à la presse son intention de former une nouvelle piste de courses.

Ceci se passait en 1915 et aussitôt qu'il eut son bail en poche, Holman obtint tous les fonds dont il avait besoin. Il lui fallait une charte pour faire des courses, et il en découvrit une, celle de l'Association des Eleveurs de Sherbrooke. Tous les obstacles étaient alors franchis et on se mit à la construction d'écuries et de l'étréade, ainsi que le pavillon des paris. Le tracé d'une distance d'un mille, fut aussi préparé en quelques semaines.

L'Association donna son premier meeting en 1916 et on se servit du système de préneurs aux livres. Tout alla fort bien, malgré que la température fut loin d'être clémente durant la première réunion.

Lorsque Sam Holman se débarrassa de ses affaires de Laprairie, il disposa aussi du stock qu'il avait dans la compagnie du Parc Kempton. Il fut désintéressé par Gad Bryan, l'associé de John F. O'Hara. M. Bryan prit les rênes de Laprairie en 1917 et il installa son système de Bowie. L'association ne put y donner qu'une réunion, vu l'arrêt du gouvernement qui défendit les paris aux courses durant la guerre.

Lors de l'enquête de la Commission Royale, chargée de s'enquérir au sujet des courses de chevaux au Canada, le commissaire Rutherford trouva que cette fameuse charte de Kempton ne contenait aucune clause autorisant de faire des courses ailleurs qu'à Sherbrooke. La compagnie fut donc dans une mauvaise posture et finalement Gad Bryan fut désintéressé par MM. Cattarich, Dandurand et Létourneau.

Le syndicat agit alors en mains une charte du "Manitoba Jockey Club" qui avait été découverte par Edouard Charles St-Père, M.P., et on s'en servit pour Kempton.

Les nouveaux intéressés dans la piste de Laprairie ne furent pas lents à réaliser qu'il faudrait de nombreuses améliorations pour rendre Kempton plus populaire chez les amateurs. D'abord, on a réduit la piste d'un demi-mille, mais on conserva ce qu'on appelle la "grande chute".

La piste est à vrai dire d'une distance de six furlongs. Ensuite on y érigea une grande estrade confortable, qui est un palais comparé à l'ancienne, et graduellement Kempton devint populaire. MM. Cattarich, Dandurand et Létourneau ont fait beaucoup pour l'hippodrome de Laprairie et aujourd'hui Kempton est aussi populaire que le parc Delorimier.

Comme nous le disions plus haut, c'est à Laprairie que Sam Holman a terminé ses activités dans le turf local. Sam fut ensuite malade et il retourna aux Etats-Unis sans le sou, après avoir dépensé une fortune en quelques années.

Sam n'est pas de ceux qui se découragent. Aux Etats-Unis il chercha du nouveau pour se remettre dans le sport. Il ne fut pas lent à trouver ce qu'il lui fallait. Il se rendit d'abord à Cleveland, qui est un des châteaux-forts du monde du turf et de l'amble, et grâce à des politiciens habiles, il réussit à y implanter le turf. Il fonda d'abord la piste de Chagrin Falls, et ensuite il ouvrit celle de Manie Heights, qui jouit maintenant d'une belle réputation.

Holman ne fut pas lent à refaire fortune et aujourd'hui, la rumeur veut qu'il soit riche à millions. Ceci est peut-être un peu exagéré mais à tout événement il est certain qu'il "n'est pas cassé", car il est propriétaire de plusieurs bons pur-sang dont Prince Pal, qui fut la sensation de la dernière saison de courses à la Nouvelle-Orléans.

A MAISONNEUVE

La piste de courses de Maisonneuve a été fondée par William Murray en 1916 et les débuts furent loin d'être brillants. La première année vit deux réunions qui ne firent pas honneur au turf. Le dernier meeting fut marqué de plusieurs irrégularités au système du pari mutuel et dans le temps, les drapeaux ne furent pas tendus pour la nouvelle organisation. En 1917 il y eut une autre réunion, qui fut loin de remporter un succès.

Après la guerre, Murray fut désintéressé par un syndicat dirigé par Tom Duggan. Il s'agissait donc de faire une réputation pour la nouvelle compagnie et on prit les mesures nécessaires pour y arriver. Des officiers compétents furent engagés, y compris Edouard Charles St-Père, Xiste Narbonne et William Morrison. Graduellement le public reprit confiance.

Aujourd'hui, Maisonneuve est opérée en vertu d'une charte consentie au "London Jockey Club", que Tom Duggan avait achetée quelques mois avant la guerre. Le Jockey Club en question avait été incorporé en 1912. Il avait été organisé par une compagnie de Hamilton, qui se proposait de faire des courses, mais la guerre mit fin à ses intentions. La charte fut alors achetée à un prix passablement élevé, à son dit.

L'hippodrome de Maisonneuve est maintenant bien vu. Benoit il sera sans doute le grand rival de Delorimier. Il est question d'y ériger une nouvelle estrade et si jamais on se décide de faire une aussi grande amélioration, la piste sera aussi populaire qu'à Laprairie. Depuis que le syndicat Duggan a assumé les rênes, les affaires y ont été bien faites et sous la juridiction de l'Association des Eleveurs et Coureurs de la Province de Québec, le club ne peut que marcher de succès en succès.

DANS LA VIEILLE CAPITALE

Le "Quebec Hunt Club" qui fait maintenant partie de l'Association des Eleveurs et Coureurs de la Province de Québec, est une des plus vieilles institutions de courses de la province. Comme on l'a vu au début de cette série d'articles, les "King's Plates" des anciens jours furent disputés sous sa juridiction.

La charte du "Quebec Hunt Club" avait pratiquement été oubliée mais il y a deux ans, Frank Sullivan fit un voyage dans la Vieille Capitale et en causant de courses de chevaux, quelqu'un lui parla du club en question. Frank, qui avait été longtemps associé de Tom Duggan dans des entreprises de turf, ne perdit pas une minute et il fit des démarches auprès de ceux qui avaient la charte en mains. En compagnie de Billy Woods, qui avait longtemps travaillé sous Sam Holman, il fit revivre le "Hunt Club" et en 1921, Québec avait deux réunions.

Les débuts furent loin d'être brillants en 1921. Plusieurs propriétaires de chevaux avaient eu des difficultés à percevoir leurs bourses. Finalement le club parvint à faire honneur à ses obligations mais on était sous l'impression que Québec ne reverrait jamais les chevaux coureurs.

L'an dernier, au milieu de l'été, Tom Duggan fit un voyage à Québec et lorsqu'il en revint, il annonça à la presse qu'il avait assumé les obligations du "Quebec Hunt Club". En compagnie de son associé P. G. Demeré, il entreprit de faire revivre le sport à Québec et il y a fort bien réussi.

La réunion de 1922 n'a pas été un succès financier mais les promesses pratiques ont été tenues. Naturellement le plus gros était fait. Le public de la vieille capitale est maintenant renseigné au sujet des opérations du système de pari-mutuel, et Tom Duggan prétend qu'il y fera un succès la saison prochaine.

Le "Quebec Hunt Club" a conclu un bail avec la Compagnie de l'Exposition de Québec pour se servir du terrain de cette association. C'est une piste d'un demi-mille, mais la grande estrade avec celle des grands hippodromes du continent. On prétend qu'on peut asseoir plus de 10,000 personnes dans cette construction de trois étages, faite de béton armé.

Les gens de la Vieille Capitale savent aussi faire les choses lorsqu'il s'agit de sport. A chaque réunion sir Charles Fitzpatrick, le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, y revient une fois. On y rencontre aussi toute l'élite québécoise. Les marchands se sont aussi intéressés au mouvement du turf. Ils ont offert plusieurs trophées à la direction du "Quebec Hunt Club" et à chaque matinée, un handicap portant le nom d'un des grands établissements de la Vieille Capitale y est disputé.

Il n'y a pas de doute que Québec occupera une place importante dans le turf canadien d'ici à quelques années. Les amateurs aiment le sport et si tout est aussi bien conduit que l'an dernier il ne peut que réussir.

(A suivre)

LE SHERBROOKE N'Y SERA PAS

Sherbrooke, 11. — Le club Sherbrooke ne fera pas partie de la ligue semi-professionnelle cette année, mais il jouera encore comme club indépendant. L'ouverture de la saison aura lieu le 4 mai.

A l'assemblée d'aujourd'hui, les officiers suivants ont été élus:

Président honoraire: C. E. Thérien; vice-présidents honoraires: E. W. Farrell et J. H. Walsh; Président: S. C. Newton; vice-présidents: C. P. Card et E. J. Page; directeurs: W. H. Brent, K. Barrett, D. Vanorden, W. Fortier, T. Walsh, J. G. Watson et W. Foote; gérant: George Povey; secrétaire: J. Mathurin; trésorier: S. E. Francis.

LE COMITE CHEZ LE PAPE PIE XI

Rome, 11. — Les membres du Comité Olympique International ont été reçus par le Pape Pie XI aujourd'hui. Sa Sainteté a loué leurs efforts pour le sport pur et moral. Le Pontife a accordé une audience privée au baron Pierre de Coubertin, le président du Comité, avec qui il a discuté plusieurs phases du travail du comité.

BENNY GOULD VA BEAUCOUP MIEUX

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 11. — Benny Gould, qui a été fracturé de la mâchoire à pu en sortir aujourd'hui. Le bonneur canadien s'était affaibli à la fin de la huitième ronde d'un combat avec Mike Dundee, au club Pioneer, hier soir.

ED. ROUSH TIENT TOUJOURS SON BOUT

(Dépêche de la Presse Associée)

Cincinnati, 11. — Ed. Roush, le joueur récalcitrant du club Cincinnati, jouera probablement au baseball encore cette année. Aujourd'hui Roush a déclaré qu'il partirait pour Oakland, Cal., demain, et discutera avec les clubs de la Ligue Industrielle.

QUEBECOIS QUI SE DISTINGUE

(Dépêche de la Presse Associée)

**MARINE MARCHANDE
DU GOUVERNEMENT
CANADIEN LIMITEE**

ST-JEAN, N.B., A LONDON
 *S.S. Canadian Conqueror . 21 Avril
 ST-JEAN, N.B., A CARDIFF ET
 SWANSEA
 S.S. Canadian Navigator .. 18 Avril
 HALIFAX, N.B., A AUSTRALIE ET
 NOUVELLE-ZELANDE
 S.S. Canadian

9.9. Canadian Miller 20 Avril
 HALIFAX, N.-E., A BARHADO, LA
 TRINITE (a) ET DEMERARA
 9.8. Canadian Runner 21 Avril
 HALIFAX, N.-E., A ST-JEAN, T.-N.
 *9.8. Canadian Supper 17 Avril
 MONTREAL, P.Q. A LONDRES
 ET ANVERS
 9.8. Canadian Victor 8 Mai
 MONTREAL, P.Q. A CARDIFF

ET SWANSEA
 "S.S. Canadian Challenger .. 4 Mai
 MONTREAL, P.Q. A AUSTRALIE
 ET NOUVELLE-ZELANDE
 S.S. Canadian Pioneer 26 Mai
 MONTREAL, P.Q. A ST-KITTS, AN-
 TIGOA, BARBADE, LA TRINITE
 (a) ET DEMERARA
 S.S. Canadian Squatter 5 Mai

(a) Les embarcations pour La Trinité
 sont acceptées aux mêmes taux
 pour Port-d'Espagne et San-Fern-

MONTREAL, P.Q. A HAMILTON,
NASSAU, KINGSTON ET BELIZE
\$8. Canadian Forester 3 Mai

MONTREAL, P.Q. A ST-JEAN, T.-N.
VIA CHARLOTTETOWN, L.-P.-E.
\$8. Canadian Sapper 5 Mai

Transporte des passagers de 1ère
classe seulement.

Transporte un nombre limité de
passagers de cabine.

Espace frigorifique.

CUNARD
ANCHOR
ANCHOR DONALDSON

ANCHOR-DONALDSON

D'HALIFAX

PLYM, CHERBEG & LONDRES

23 Avril Antonin

PORTLAND, HALIFAX, GLASGOW

De Portland d'Halifax

14 Avril Cassandra 10 Avril

DEPARTS D'ETE

MONTREAL A GLASGOW

11 Mals: 1er Juin: 29 Juin ... Athenis
 11 Mals: 8 Juin: 6 Juillet ... Saturnia
 17 Mals: 15 Juin: 13 Juillet Casanandra

 PLYH. CHERUB & LONDRES
 5 Mals: 9 Juin: 14 Juillet ... Ausonia
 16 Mals: 23 Juin: 28 Juillet ... Andania
 2 Juin: 7 Juillet: 11 Août ... Antonio

 De NEW-YORK
 QUEENSTON ET LIVERPOOL
 121 Avril: 19 Mai ... Carmania
 5 Mals: 2 Juin ... Caronia
 "Arrêt à Boston"
 CHERUBURG ET SOUTHAMPTON

24 Avril: 12 Mai Mauritanin
24 Avril: 15 Mai Bengoragin
1er Mai: 22 Mai Aquitainin

PLYM, CHERB ET HAMIG

18 Avril: 23 Mai Tyrchenia
10 Mai: 3 Avril Saxonia
7 Juin: 12 Juillet Lænonia

PLYM, CHERB & LONDRES

14 Avril Audanin
21 Avril Antonia
28 Avril: 7 Juillet Albionia

LONDONDERRY ET GLASGOW

24 Avril: 12 Mai Columbia
20 Avril: 19 Mai Anseria

5 Avril; 26 Mai Camerounia
5 Mai; 2 Juin Tuscania
CROISIERE SUR LA MEDITERRANEE
30 Juin (Ts. Cooke & Son); Tuscania
De BOSTON
LIVERPOOL ET QUEENSTOWN
12 Avril Carmania
12 Mai Lacinia
12 Mai; 23 Juin Seythia
4 Juin; 12 Juillet Samaria
Tous renseignements s'adresser aux
agents locaux THE ROBERT RE-
FORD CO Limited, Agents gen-
eraux.

CANADIAN PACIFIC

DEPARTS
DE SAINT-JEAN, N.H.
Cherbourg, Southampton,
Hambourg
Avril . . . Empress of Britain
Southampton, Anvers
Avril Melita
A LIVERPOOL.
Avril Montrose

Avril Moniclaro
Avril Marloch
A GLASGOW
Avril Marburn
100 DEPARTS D'ETE
de
MONTREAL-QUEBEC
DE MONTREAL
A Belfast-Glasgow
Mai : 7 Juin Metagavia
Mai Marvale

Jun: 21 Jun Marburn
 Mat: 28 Jun Marloca
A Liverpool
 Jnl: 1st Jun Montclair
 Mat: 1st Jun Montros
 Mat: 12 Jun Montclair
 Mat: 22 Jun Montclair
A Cherch' South'n, Rainbowz
 Jun: 9 Jun Empress of Scotland*
 Jun: 21 Jun Empress of France*
 Jun: 28 Jun Empress of Britain*
Cherbourg, Southampton, Anvers
 Feb: 8 Jan Allouard

A Cherbourg, Southampton
 Mail : Empress of Britain*
 Mail : Marklen
 Mail : Marvala

***De Québec**

Un petit courrier Anglais supplémentaire, qui sera expédié par les bateaux à passagers de cette Compagnie partant de St-Jean, sera mis à la Gare Windsor à 6.30 m., la veille du jour du départ.

paquets dans la boîte postale se
 trouvant dans la salle des pas per-
 ses de la Gare Windsor. Pas de
 mis postaux additionnels.
 s'adresser aux Agents Locaux ou à
 J.-E. FARNER, Agent Général
 (Service des Passagers)
 141 Rue St-Jacques
 Montréal
 Tél. Main 7760

Dr J.M.E. PREVOST
Nécessaire
Nécessaire des
hôpitaux de
treatment des Maladies voies urinaires,
rins, vessie et maladies vénériennes.
St-Denis. Est 1550



POUR TOUTES
LES MAINS

LA PREFERENCE D'APRES LA LOI DES CHEMINS DE FER

Les wagons doivent être distribués aux commerçants selon leur importance

UN NOUVEAU POINT

Intéressante décision en Appel dans la cause du C.P.R. vs Marcotte

La Cour d'Appel, division de trois juges, a rendu hier, dans une cause de la Compagnie du Pacifique Canadien et Marcotte, une décision importante et tout à fait nouvelle, concernant l'interprétation de l'art. 316 de la loi des chemins de fer qui défend à ces compagnies de donner une préférence ou un avantage indu à un individu ou à une compagnie et de distribuer ou répartir leurs wagons à marchandises de façon à établir une disparité injuste, etc. La Cour, deux juges sur trois, a décidé que l'inégalité dans la distribution des wagons ne constitue pas par elle-même une préférence indue, aux termes de l'article. Si la différence dans la distribution des wagons entre divers commerçants est en conformité avec la loi, elle n'est pas une préférence indue, mais une simple application de la loi.

Pour ces raisons, la Cour renverse le jugement de la Cour supérieure, avec dépens contre l'intimé, Louis H. Marcotte. C'est l'honorable juge Allard qui a fait connaître l'opinion de la majorité. L'honorable juge Tellier s'est abstenu de voter.

La Compagnie du Pacifique Canadien et Marcotte, conjointement et solidairement. Son action, au montant de \$399, était en remboursement de dommages pour du foin qu'il n'avait pu livrer à temps et dont il se voyait obligé de disposer à perte. Il alléguait que la compagnie avait accordé la préférence à d'autres commerçants et qu'elle le lui avait pas accordé le nombre de wagons nécessaires pour ses expéditions, ce qui, selon lui, avait déterminé ses dommages. La préférence n'aurait existé de septembre 1919 à avril 1920.

La compagnie plaideait que les wagons étrangers ou canadiens étaient rares à cette époque, que des compagnies étrangères les retenaient sur leurs réseaux, que pendant ce temps il se faisait une exportation considérable en Alberta où Marcotte ne voulait pas faire d'expéditions et enfin que ce dernier avait été traité avec justice et impartialité.

La Cour Supérieure avait condamné la défenderesse, décidant que le fait d'accorder plus de wagons à certains commerçants constituait une préférence injustifiée par aucune raison. C'est de ce jugement qu'il y avait appel.

Discutant l'art. 316 de la Loi des chemins de fer, l'honorable juge Allard dit : "Cette section implique qu'une compagnie de chemin de fer peut accorder une préférence à un commerçant au détriment d'un autre commerçant et que l'inégalité dans la distribution des wagons ne constitue pas par elle-même une préférence indue ; si la différence dans la distribution des wagons entre divers commerçants est en conformité avec la loi, elle n'est pas une préférence indue, mais une simple application de la loi. Ce que la section 316 de notre Loi des chemins de fer ordonne, c'est qu'il n'y ait pas de préférence indue et irrégulière."

Le juge Allard cite à cet effet des arrêts rendus par les tribunaux américains et anglais et rapportés au vol. 162 United States Reports, pp. 218-226-227. Cette revue donne les opinions de Lord Herschell et de Lord Selborne décidant en appel de la Commission des chemins de fer, en Angleterre, des causes mues sous la loi intitulée Railway and Canal Traffic Act, 1834, qui, dit le juge Allard, contient des dispositions analogues à notre loi des chemins de fer. Il cite aussi dans les mêmes rapports, au vol. 237, la cause Penna. R. R. vs. Puritan Coal Company, page 133.

Et le juge Allard continue : "Je ne trouve pas d'arrêts de nos tribunaux de Québec sur le point soulevé en cette cause. Il ne nous en a pas été cité, mais je suis disposé à appliquer dans cette cause les principes qui ont été établis dans les causes citées plus haut et qui ont été jugées par les tribunaux anglais et américains, parce que notre loi des chemins de fer, sur cette question de préférence ou de disparité, est rédigée et conçue dans les mêmes termes ou, du moins, dans le même esprit que les lois appliquées dans les susdites causes et parce que ces principes sont conformes au bon sens et à la justice."

La Cour tient compte aussi des circonstances qui existaient pendant la période susdite. La compagnie du Pacifique Canadien ne trouvait alors dans une grande pénurie de wagons à fret, et quelques mille de ses wagons étaient en la possession de compagnies américaines qui refusaient de les retourner au pays malgré les demandes que les compagnies canadiennes leur faisaient. Il y avait de plus embargo sur l'expédition du foin dans plusieurs villes américaines et le Pacifique Canadien donna ordre de ne plus expédier de wagons aux Etats-Unis, mais de les garder pour le commerce intérieur. D'un autre côté, l'Alberta avait une mauvaise récolte ; elle avait besoin de foin pour ses animaux qui constituaient une partie de sa fortune et le gouvernement fédéral était intervenu, demandant au Pacifique Canadien d'employer ses wagons au transport du foin en Alberta avant tout.

Marcotte, remarque le juge, au

tre les défendeurs par son action actuelle.

Les défendeurs répondaient qu'on ne pouvait les forcer à acquiescer à une obligation qu'ils avaient déjà remplie. Ils mentionnaient cette dette par laquelle ils avaient versé à Meunier la somme de \$300. Cette dette, disaient-ils, était en règlement définitif des dommages réclamés par Meunier. Ils en concluaient que si la compagnie Viger Garage Limited avait versé des sommes d'argent à Meunier, c'était pour lui avoir bien voulu le faire et sans y être obligés, et que ce fait ne pouvait engager la responsabilité des défendeurs.

L'honorable juge Archer, après avoir fait l'analyse de la preuve, déclara : "Il est prouvé que la victime de l'accident, Joseph Meunier, a poursuivi les tiers responsables de l'accident, à savoir : les présents défendeurs, qui ont admis leur responsabilité et ont réglé la cause en payant à Joseph Meunier la somme de \$300 ; mais il n'a pu arriver à fixer cette somme de \$300, ils ont déduit la somme de \$127.98 que Joseph Meunier avait reçue de la compagnie Viger Garage, cette somme représentant la moitié du salaire de Meunier pendant son incapacité de travail."

"La défenderesse est aux droits de la compagnie Viger Garage et personne n'a le droit de s'enrichir aux dépens d'autrui. La défenderesse a le droit de recouvrer des défendeurs la somme de \$127.98."

Par le jugement, les défendeurs sont condamnés conjointement et solidairement à payer la somme en question, avec intérêts et dépens.

ON RECOURRA A L'EXPULSION S'IL NE S'EXECUTE

On vendra les meubles du locataire qui devra quitter l'immeuble

UNE SAISIE-GAGERIE

Une condition qui n'est pas nécessaire à la validité du procès-verbal

L'honorable juge Albert de Lorimier, de la Cour Supérieure, dans une cause de O. Latreille et autres contre Joseph Gervais alias Joseph Morin, fait des considérations intéressantes sur les obligations du propriétaire envers le locataire et aussi sur la validité des procès-verbaux de saisie par l'huissier instrumentant, quand la façon dont ils sont rédigés.

Il s'agissait dans la cause d'une opposition à un jugement permettant une saisie-gagerie en expulsion pour une dette de loyer. Il fut prouvé, dans la cause, qu'à la suite d'un incendie qui avait eu lieu dans le logis en question, les demandeurs avaient pris possession des lieux pour les réparer, mais qu'ensuite ils n'avaient pas mis le défendeur en demeure, c'est en main, d'en prendre possession. Pour cette raison, le juge retranche de la réclamation le montant du loyer pour le temps que le défendeur a été privé du logis par le défaut des demandeurs.

La difficulté sur le procès-verbal de saisie provenait de ce que l'huissier instrumentant n'y avait pas mentionné le fait qu'il avait laissé au saisi la faculté de choisir les choses qui ne devaient pas être saisies sur lui. L'art. 630 du Code de Procédure n'exige pas cette condition, déclare le juge, et en vertu de l'art. 645, on ne peut demander que la nullité de la saisie des effets exemptés seulement. Le juge condamne le défendeur à payer la somme de \$493.33 aux demandeurs.

Le jugement sur l'action accompagnée de saisie-gagerie en expulsion, pour la somme de \$575, avait été accordé par défaut. Les demandeurs apportaient leur réclamation sur un bail en vertu duquel ils avaient loué au défendeur deux logements de l'Avenue Hôtel-de-Ville, à raison de \$105 par mois, à compter du 1er mai 1922. Ils alléguaient qu'au 1er décembre dernier, leur loyer était d'une balance de \$175. Ils réclamaient cette somme plus \$400 en dommages pour les quatre mois couverts par le bail.

La version du défendeur était que le loyer avait été ravagé par un incendie, dans la nuit du 24 au 25 décembre dernier, et que le logement était resté inhabitable. A ce moment, la cause était déjà instituée, mais le défendeur prétendait qu'on lui avait promis de suspendre les procédures. D'un autre côté, les demandeurs avaient pris possession du logement, avec tous les meubles qu'il contenait, pour y faire les réparations. Il y a 37 jours que les demandeurs ont repris possession du logement, disait M. Morin, et les demandeurs ont illégalement et frauduleusement pris possession de mes meubles et effets mobiliers. Il prétendait aussi que la saisie était irrégulière, illégale et nulle, parce que l'huissier avait saisi tout ce qui se trouvait dans les deux logements sans rien laisser au défendeur et à sa famille et qu'il y avait plusieurs effets insaisissables en loi. Enfin, il soumettait que la description des effets saisis était incomplète.

D'après la décision de la Cour, quand la saisie-gagerie en expulsion a été prise, le défendeur devait du loyer et cela donnait droit aux demandeurs d'exiger le loyer dû et les loyers à échoir à titre de dommages. Mais le juge fait remarquer que neuf jours après l'incendie, les demandeurs ont commencé les réparations et n'ont consenti ensuite à remettre le clef des lieux que le 12 février. Après les réparations, ils auraient dû offrir la clef et la possession des lieux de nouveaux, ce qu'ils ont fait défaut de faire. C'est pour cette raison que la Cour déduit de la réclamation une somme de \$81.67, pour le temps de l'immoculation par le défendeur.

Voici ce que déclare ensuite l'honorable juge de Lorimier, au sujet de la rédaction du procès-verbal et de la façon dont la saisie a été faite : "L'art. 630 C.P.C., dit-il, n'exige pas que, dans le procès-verbal de saisie, l'huissier instrumentant mentionne le fait qu'il a laissé au saisi la faculté de choisir les choses qui ne devaient pas être saisies sur lui."

Il déclare de plus : "L'opposant-défendeur ne peut, en vertu de l'art. 645 C.P.C., demander la nullité de la saisie généralement si le choix n'a pas été donné, mais il ne peut demander que la nullité de la saisie des effets exemptés seulement. Or, il n'a pas, par opposition ni par aucune autre procédure, exercé son choix et n'a pas indiqué les effets exemptés que les demandeurs n'auraient pas dû saisir."

Le juge ajoute que la preuve faite par la défense est incertaine, imprécise et insuffisante au sujet des effets insaisissables, mais il maintient le lot d'effets, qui est mentionné au procès-verbal et qui n'est pas décrit, ne peut être vendu.

De ces considérations, il conclut que le défendeur-opposant n'a pas fait la preuve et, en conséquence, il condamne le défendeur à payer \$493.33, annule le bail, ordonne que les biens meubles saisis, excepté le lot divers, soient vendus pour satisfaire au jugement et ordonne au défendeur de livrer l'immeuble dans les quinze jours de la signification du jugement, sans quoi il sera expulsé par main de justice.

COUR SUPERIEURE DIVISION DE PRATIQUE

11 avril, 1923.
Président : Hon. juge Coderre.
Jugements rendus dans les causes suivantes :

Thomas Harding vs Champa Mineral Water Co., limitée ; jugement pour \$3,089.35. Bruneau, juge.

Côte St-Luc Realities limitée, en liquidation et Sévère Godin jr., liquidateur.

Requête pour autorisation à vendre les biens ; accordée.

Dominion Transport Co., limitée vs London Guarantee and Accident Co., limitée ; motion de la défenderesse pour amender ; accordée, dépens à suivre.

Dlle Amable Brucault vs F.-X. Houde et J.-B. Brucault dit Lamarche, intervenant.

Motion de l'intervenant pour être interrogé comme à l'Épiphane ; accordée fixée le 14 courant à 10 h. a.m.

Dame Anyel Estévez vs Arthur Maynard, James Griffith.

Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et domicile ; accordée, dépens à suivre.

Dame Alice Levesque vs Ludger Blanchette. Requête de la demanderesse pour autorisation à poursuivre pour \$500 ; accordée, dépens à suivre.

Dame Marie-Houise Boyer vs Cha Lussier. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et domicile ; accordée, dépens à suivre.

Mary Jafé Norton vs Fred Atkinson. Requête de la demanderesse pour ester en justice pour pension in forma pauperis ; accordée, dépens à suivre.

Joseph Connasro vs Henry Morgan Co., limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents ; accordée, dépens à suivre.

Oscar Legros vs Les Commissaires du Havre de Montréal. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents ; accordée, dépens à suivre.

Dame M. Brunette vs Napoléon Sauvé. Requête pour autorisation à vendre immeuble ; accordée.

Dame J. Mongenais vs J. P. Geoffrion. Motion de la demanderesse pour amender bref ; accordée, sans frais.

W. Lamarre Co., limitée vs Leonard Heald. Motion du défendeur pour amender ; accordée avec dépens vs défendeur.

C. I. Cloutier vs Albert Gagné et Dame Jos. Poirier, opposante. Motion du demandeur pour production du contrat de mariage ; vu la production du contrat de mariage, motion accordée pour les frais à suivre le sort de la cause.

P. Groulx vs A. Groulx. Motion du défendeur pour réclamation d'instances ; accordée, avec dépens.

A. D. Brown vs Geo. Kifos et S. Matthews, opposant. Motion du demandeur pour le renvoi de l'opposition ; accordée, avec dépens.

The Montreal Light, Heat & Power Consolidated et al. vs La Cité de Montréal. Motion de la défenderesse pour amender plaidoyer ; accordée, dépens à suivre.

Louis Pratt vs P. Burns Co. Limited, et al. Motion du demandeur pour amender déclaration ; accordée, dépens de motion vs demandeur, autres frais réservés. Permis de plaider de Novo sous 15 jours de délai.

E. M. Saunders et al. vs F. R. de les derniers Harpen et al. Motion des défendeurs pour détails ; accordée, 8 jours de délais, dépens à suivre.

John T. Smith vs P. E. Doyle et Catholice Arts Limited, et al. T.S. Motion du T.S. pour être relevé du jugement ; accordée en par T.S., payant frais de motion et défaut ; déclaration fixée le 23 courant à 10.30 a.m. au greffe.

R. Gruenwald et al. vs J. A. Séguin et al. et Paul R. Kravet, reprise d'instance. Motion du demandeur pour ordonnance suivant article 591 C.P.C. ; accordée.

Dame Délima M. Leclerc alias Leclair et al., ex-qual, vs Canadian Northern Quebec Railway Co. Motion de la demanderesse pour jury français ; accordée quant à un jury mixte, dépens à suivre. Dans la même cause, motion pour fixer le jour du procès par jury ; accordée, référée au juge en chef pour dates, dépens à suivre.

The Empire Cream Separator Co. vs Wilfrid St-François. Exception déclinatoire ; maintenue, avec dépens.

C. I. Cloutier vs A. Gagné, et al. et J. E. D. Scotte, opposant. Motion du demandeur pour déclarer les interrogatoires "pro confessions" ; accordée quant aux frais à suivre le sort de la cause ; examen fixé ce jour à 2.30 p.m. au greffe.

D. Gougeon vs Henri Groulx et al. Jugement pour \$10,621.22 — Juge Bruneau.

Universal Tires Limited vs Geo. Fecteau et La Compagnie des Véhicules-Moteurs de Montréal Limitée, opposante. Jugement relevant l'opposant de la saisie — Juge Bruneau.

Peter Katzevsky et al. vs H. Gold. Motion du demandeur pour appeler défendeur par les journaux ; accordée.

UNE ENQUETE SUR L'EMIGRATION DES NOTRES AUX ETATS-UNIS

(Suite de la dernière page).
Le président Daoust annonça alors que d'ici peu, l'honorable sénateur Gustave Boyer sera invité à donner une intéressante causerie sur l'émigration, devant les membres de la Chambre. Le sénateur Boyer est un orateur très versé sur la question de l'immigration et connaissant tout particulièrement la province de Québec. Il pourra certainement faire d'intéressantes suggestions pour empêcher à l'avenir l'abandon des campagnes et garder nos ouvriers chez nous.

Une très vive discussion fut ensuite soulevée autour du bill "54" que l'hon. Mackenzie King a déjà inscrit sur l'ordre du jour de la Chambre des Communes, afin de rendre

plus rigoureuse la loi contre les trusts, les monopoles, etc.

Le comité de législation de la Chambre avait été chargé de faire une étude de ce bill et de faire rapport. Le président Daoust, par l'entremise du secrétaire, M. Lorrain, a donc présenté ce rapport, hier, concluant que le code pénal actuel couvrait tous les points en autant que les trusts et les monopoles sont concernés, le bill "54" ne peut être d'aucune utilité.

M. J. V. Desautels demanda plus d'éclaircissements et voulut savoir sur quoi le comité de législation se basait pour tirer cette conclusion. Le président Daoust fit alors donner lecture d'une analyse du bill en question, préparée par l'Association des Manufacturiers Canadiens, mais M. Desautels répliqua en disant que la Chambre de Commerce ne se ferait pas honneur en s'inspirant du travail des manufacturiers pour étudier un bill ou une question quelconque, ce à quoi le président Daoust rétorqua que n'ayant reçu le communiqué des Manufacturiers Canadiens qu'hier matin, le comité de législation a difficilement pu s'en servir pour tirer ses conclusions.

"Je regrette cependant, dit encore M. Desautels, de causer autant d'obstruction, mais j'attends que tant que je ne serai pas au courant de la mesure étudiée que je pourrai comparer ensuite aux articles du code pénal, je devrai m'abstenir de voter ou voter contre le rapport du comité de législation."

M. C. E. Gravel se dit d'opinion que la Chambre de Commerce n'approuve pas le bill "54".

On consentit, après que la discussion se fut prolongée assez longtemps, à remettre l'adoption du rapport à la prochaine assemblée afin de permet-

tre à tous les membres de prendre connaissance du bill "54".

AU SEMINAIRE DE SAINTE-THERESE

Selon les privilèges accordés à ses fondateurs et bienfaiteurs insignes, mardi, le 17 avril, à 10 h., dans la chapelle de cette institution, un service solennel sera chanté pour le repos de l'âme de M. l'abbé Joseph Aubin, ancien curé de Sainte-Rose.

Parents, amis et anciens élèves sont priés d'y assister.

ECHOS DE SOREL

(De notre correspondant)

Sorel, 11. — M. E. T. Desjardins est actuellement à terminer dans ses ateliers un "cadre-souvenir" d'un grand prix ; ce sera une peinture à l'huile du club de golf "Le Canadien". C'est un véritable chef-d'œuvre.

M. Art. Langlois, marchand de chaussures, a pris possession du magasin occupé anciennement par M. G. Frigon, et ce dernier est déménagé dans son nouveau local, voisin de la Banque Nationale.

Mlle Aline L. Héroux, fille de M. le notaire Héroux, de St-Jude, était en visite à Sorel, la semaine dernière.

M. G. Morency a complété les réparations de son magasin en mettant une dizaine de salles d'échantillons à la disposition des voyageurs.

M. Girouard, anciennement du magasin Falardau, est à se préparer pour l'ouverture de son magasin, sur la rue Augusta.

A l'horizon, le mariage de M. G. Morency, de Sorel, avec Mlle Lucienne, fille de M. Henry Dauphinais, du même endroit, et ce, pour le 14 mai prochain.

— Le Cercle Dramatique de Sorel offre ses plus vives sympathies à son vice-président, M. J. E. Ed. Robitoux, pour la perte de son bébé.



LUSTRITE pour les CHEVEUX DE GALARDO

(tient les cheveux arrangeés)
pour HOMMES, FEMMES et ENFANTS.
Les cheveux restent bien peignés après une application de "LUSTRITE", plus de cheveux en désordre et d'apparence négligée. Donne un brillant et un lustre charmant qui vivifie et embellit les cheveux. Peignes votre chevelure dans aucun des modèles à la mode et elle demeurera ainsi. Donne à la chevelure cette apparence soyeuse, lustrée et distinguée qui convient si bien aux étoiles du théâtre et du cinéma. Garantie inoffensive, non huileuse et ne tache pas.
60c chez votre fournisseur ou direct
PHARMACIE GALARDO
225, Ste-Catherine. angle St-Jacques.
S-P-1-J-J.N.O.

MALADIES

mauvaises habitudes, drogues, cigarette, gène, timidité, etc., peuvent être guéries sans remède par une méthode et celle de Gougeon-PILLY PORTER, 78, St-Denis. Tél. Mat 1374.
S-P-1-J-J.N.O.

A l'Ouest d'Atwater—

La reprise des constructions dans les districts desservis par nos échanges de Westmount et de Melrose a fait monter les demandes de service téléphonique.

Nous y avons pourvu et y pourvoyons encore au moyen de vastes extensions.

Cent quarante mille dollars sont affectés à la pose d'un câble souterrain le long de la rue St-Jacques et de la rue Notre-Dame-Ouest pour desservir, avec l'aide de câbles aériens dans les rues de traverse, les districts au sud du chemin de fer à partir d'Atwater jusqu'aux chantiers de Turcot.

Soixante-trois mille dollars viennent d'être dépensés en matériel (fils et câbles) pour faire face aux besoins croissants du Haut-Westmount.

Dans le district de Melrose, on travaille à la pose d'un gros câble aérien le long de l'Avenue Western avec des ramifications sur les rues au sud du chemin de fer entre le boulevard Décarie et Montréal-Ouest. On s'occupe également de la section entre Girouard et Marlowe, du nord de l'Avenue Notre-Dame-de-Grâces jusqu'à la jonction de Snowdon. Ces deux additions coûtent près de cent mille piastres.

Les additions au tableau de distribution de Melrose se montent à quatre-vingt-dix mille piastres.

F. G. Webber, Gérant

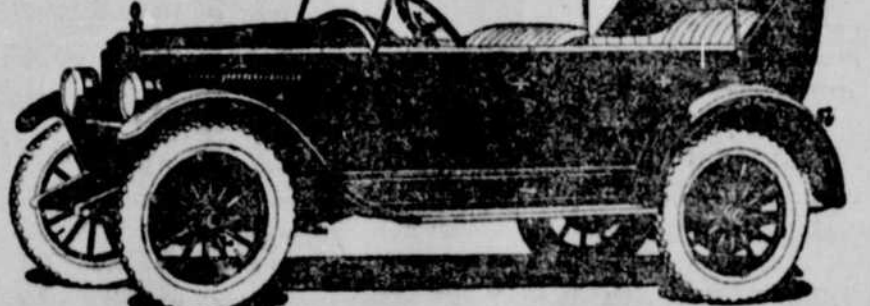
The Bell Telephone Company
of Canada



Auto de Tourisme

\$1,550

f.a.b. Windsor, Ont.



Des Qualités Cachées Conservent l'Essex Comme Neuf dans un Long Service

Après cinquante, soixante et soixante-dix mille milles, les autos Essex conservent le mouvement et la vigueur des nouveaux autos. Ils restent joints et silencieux. Ils conservent leur économie de fonctionnement et d'entretien.

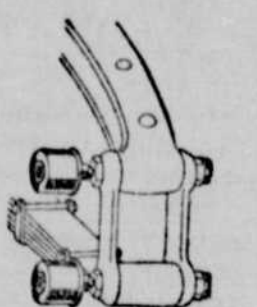
Un tel service n'est pas accidentel. Il provient de qualités cachées qui se révèlent complètement seulement dans un long et dur service. Le soin des détails s'étend à les parties que vous ne voyez jamais. Les meilleurs coussinets à rouleaux sont employés où des accessoires de qualité inférieure sont employés. Pour la pesanture portée la structure Essex est la plus forte construite, sauf une.

De semblables qualités, rendent l'Essex moins dispendieux à la longue, que les autos marquées aux plus bas prix à cause de la différence dans les frais de réparations, d'entretien et de remplacement de pièces.

Cabriolet \$1695 Coach \$1695
f.a.b. Windsor

Legaré Automobile & Supply Co. Ltd.

Siège Social, 180 rue Amherst - MONTREAL.
596 rue Ste-Catherine Ouest 215 rue Durocher 1545 Blvd. St-Laurent.
PROVINCIAL MOTOR SALES LTD., 2320 rue Lafontaine, Mais.



Les manivelles et les godets sont lubrifiés avec une barette — propre, simple, efficace. Une plus grande dimension demande moins d'attention. Breveté et exclusif aux autos Hudson-Exess. Comparer aussi l'ensemble d'entretien avec le modèle ordinaire lequel exige l'addition de rondelles métalliques ou de morceaux. Sous les autos dispendieuses possèdent cette caractéristique de l'Essex.

SEANCE TERNE EN
BOURSE LOCALE

LA TENDANCE GENERALE DES COURS INCLINAIT A LA BAISSE, CEPENDANT LES PERTES SONT MINIMES.

Les cours ont varié à la séance d'hier, la tendance générale inclinait à la baisse. La séance a été très active.

Le British Empire Steel de seconde priorité a été l'un des titres les plus vus de la séance. Le cours de ce stock a touché à un nouveau minimum pour l'année à 22 3/4, soit une perte de 1-4 point. Le Canada Cement s'est alourdi de 1-2 point à 63 1/2. Les Pennams a dégringolé de trois points à 156. Le Crown Reserve a avancé de trois points à 63. Les autres titres du groupe des industriels ont peu varié.

Le Brompton a été le titre le plus actif, avec un déplacement de plus de 700 parts. Ce stock a reculé de 1-4 point à 42 3/4. Abitibi s'est alourdi de 1-2 point à 68. L'action commune du Spanish a fléchi de 1-4 point à 93 1/4. Le Riordan était plus faible d'un demi-point à 6 1/2.

Le groupe des utilités publiques n'offre rien de bien intéressant. Brazilian, Power, Québec Railway, Twin City et Illinois ont clôturé sans changement en baisse de moins d'un point. Le Steamships privilégié était plus ferme de 3-8 point.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

DEGRINGOLADE
DES PETROLIFERES

ON PROFITE DE LA REDUCTION DES PRIX DES PETROLES BRUTS POUR DECLANCHER UN MOUVEMENT DE LIQUIDATION.

New-York, 11. — Une attaque concertée sur les pétroliers, qui ont subi des pertes de 1 à 6 points, a été le fait dominant à la séance d'aujourd'hui, à la Bourse de New-York.

La liquidation par les professionnels des titres pétroliers a suivi l'annonce de la réduction des prix des pétroles bruts de la Pennsylvanie et du Kentucky et les rumeurs que les producteurs du centre du continent en viendraient à une décision semblable. Les titres du groupe des Standard Oil, les titres du Pan-American, Houston, Skelly, Pacific, Associated et Pierce Oil de priorité ont touché à leur plus bas cours pour la saison. California Petroleum a dégringolé de cinq points. Les transactions sur ces titres ont fourni plus du tiers du déplacement total.

La pression de la vente se répandit aussi aux autres groupes, mais elle rencontra une meilleure résistance et la plupart des pertes n'ont pas dépassé un point.

Republic Steel, qui avait grimpé de plus de trois points, pendant les dernières transactions à la séance d'hier, a perdu la moitié de ce gain. Mais les autres titres du groupe des aciéries se sont maintenus à peu près au même niveau que la veille.

Au groupe des chemins de fer, le Pacific Canadian, fort en demande, a dépassé 150, puis il a rebondi à 149 3/8, un gain d'un demi-point. Cependant, la plupart des titres de ce groupe ont fléchi légèrement sous l'influence de la faiblesse des industriels.

Un grand nombre de commandes d'achats du Pacific Canadian sont imputées au compte des étrangers.

Le prix à la vue a débute à 5 pour cent, puis il a fléchi à 4 1/2 pour cent, juste avant la fermeture. Le marché des fonds a été tranquille.

Les effets commerciaux se négocièrent entre 5 et 5 1/4 pour cent.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

Les ventes de la journée se chiffrent à 1,167,200 parts.

Le marché des obligations a été irrégulier et les cours ont fluctué dans les limites d'une marge étroite.

Les Bons du Gouvernement inclinaient à la baisse; les titres étrangers ont été fermes mais tranquilles. Les ventes de la journée se chiffrent à \$10,404,000.

LE MARCHE DES PRODUITS
DE LA FERME

A l'enchère de la Mercantile, tenue hier, il n'y eut aucune vente. Cependant, on a mis en vente:

Beurre — 50 boîtes, No 1, Québec, 41 sous la livre;

56 boîtes, No 2, Saskatchewan, pasteurisé, 40 sous la livre.

Oufs — 400 caisses, frais, des Etats-Unis, 26 1/4 sous, la douzaine.

Les arrivages:

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal des produits de la ferme, pour hier et les jours correspondants:

1923 1922

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

LAVAL-SUR-LE-LAC
OBTIENT 99.60

La ville de Laval-sur-le-lac a obtenu \$99.60 pour une émission d'obligations de \$12,000, 6 pour cent, remboursables de 1 à 5 ans, qui a été adjudicé hier à la Corporation des Obligations Municipales. Les autres soumissionnaires étaient: Le Prêt Municipal de Québec, 99.54; L. G. Beauplan et Cie, 99.35; Versailles-Viduaire et Boulin, 99.01.

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal des produits de la ferme, pour hier et les jours correspondants:

1923 1922

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Fromage, meules 405 146 90

11 avril 4 avril 12 avril

Oufs, caisses 1,750 2,932 5,053

Beurre, boîtes 540 421 818

Les Grains

A CHICAGO

Chicago, 11. — Une vague soudaine de commandes d'achats a déclenché une avance des cours, sur le marché du blé, aujourd'hui; les options de juillet et de septembre ont touché de nouveaux sommets pour la saison. Toutes les options du blé et les livraisons de juillet et de septembre pour l'avoine ont dépassé les records précédents. En fermeture, le blé était incertain, variant entre 2-8 et 2-7-8 points en hausse. Le maïs a avancé de 2-1-8 à 2-2-2 points; et l'avoine, de 1/2 à 1 cent.

Au début, le marché du blé a manifesté de l'indécision, débutant avec fermeté, puis oscillant. Alors les acheteurs entrèrent sur le marché et les cours se raffermirent rapidement. En temps, on chuchotait qu'une vente pour exportation d'un million de boisseaux était à la veille de se conclure. La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

La température défavorable qui menace la récolte du printemps a aussi regardé comme un facteur de hausse, de même que les rapports sur la mauvaise température qui sévit dans l'ouest et le sud-ouest. De plus, la vigueur du marché de Liverpool, en dépit de la faiblesse, manifestée par le marché local, à la séance d'hier a aussi eu une grande influence sur la tendance du marché.

C A R T E S D ' A F F A I R E S

LE GOUVERNEMENT KING VEUT LE BIEN-ETRE DE TOUS LES VETERANS

C'est ce qu'affirme hier soir Me Bernard Rose devant les membres de la Soldiers Guild Association, au Windsor, en commentant le rapport préliminaire soumis par la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration de la Loi des Pensions. — Remerciements.

M. Bernard Rose, aviseur légal de l'Association des Vétérans de la Grande Guerre, parlant hier soir devant le comité exécutif de la Soldiers Guild Association, a rendu au gouvernement King, un bon hommage de reconnaissance au nom de tous les vétérans, pour la création d'une Commission Royale qui enquête actuellement sur l'administration de la loi des pensions ; mais d'un autre côté, commentant le rapport préliminaire présenté récemment au gouvernement par cette Commission Royale, il a fortement dénoncé les tactiques dilatoires des Commissaires des Pensions, citant de bien tristes cas où de pauvres soldats rendus impotents par les blessures reçues au front ou de malheureuses veuves et mères de famille réduites à mendier par suite du fait que la commission des pensions militaires refuse de reconnaître leurs droits, et de leur accorder la pension que la loi leur permet de réclamer.

M. Rose tint à mentionner tout particulièrement les noms de Sir Lomer Gouin, ministre de la Justice ; l'hon. Dr. Béland, ministre du rétablissement civil des soldats ; l'hon. Rodolphe Lemieux, orateur de la Chambre des Communes et l'honorable L. A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec qui, dit-il, portent un intérêt tout spécial au bien-être des soldats et travaillent activement dans le but de leur obtenir justice. Parlant des trois membres de la commission royale, M. Rose reconnut que les colonels Duhé, Raleigh et McEwen sont des champions de la justice et de la probité et que les conclusions qu'ils pourront tirer de l'enquête qu'ils poursuivent actuellement ne pourront être entièrement défavorables aux vétérans et établiront clairement le manque de justice dont a fait preuve jusqu'ici la Commission des Pensions.

Dès le début de ses remarques, M. Bernard Rose voulut discuter les clauses de la loi actuelle des pensions, concernant les pouvoirs des membres de la commission. « Cette commission, dit-il, entend et examine toutes les requêtes faites pour l'obtention de pensions militaires. Elle procède à des enquêtes sans seulement convoquer devant elle les intéressés et rend ensuite des décisions dont on ne peut appeler qu'après de la même Commission, ce qui est encore anticonstitutionnel et constitue un grave préjudice pour les vétérans. Un juge peut-il décerner la pension à l'appel d'une cause dans laquelle il aura rendu le jugement primitif ? Et pourtant, c'est la loi qui joue la Commission des Pensions.

La loi actuelle dit que la veuve d'un soldat mort au front, ses enfants ou toute autre personne pouvant établir qu'elle était dépendante de ce soldat a droit à une pension de \$180 par année. La preuve qu'exige la loi est constituée par des affidavits établissant la dépendance du soldat.

M. Rose veut ici citer le cas de Mme James Birnie dont les deux fils ont été tués à la guerre, par le même obus, dans les Flandres, où ils combattait côte à côte. Mme Birnie avait jusqu'ici été pourvue de ses besoins par l'un de ces soldats, James Birnie qui, après son mariage, la garda auprès de lui.

La veuve du soldat reçut la pension, vendit l'ameublement de sa maison et Mme Birnie, mère, se trouva sur le pavé. Elle fut cependant recueillie par son ancien gendre qui n'avait envers elle aucune obligation. Ce cas fut soumis à la commission des pensions qui fut avisée que Mme Birnie dépendait du soldat Birnie, avant la mort de celui-ci, et qu'elle se trouvait maintenant jetée sur le pavé, sans aucune ressource, et que de plus, le fait d'avoir donné à la Patrie ses deux

seuls garçons, méritait une certaine considération.

« Très humanitaires et montrant bien leur esprit de charité, les membres de la commission répondirent à la requête que rien ne démontrait que Mme Birnie, dépendait réellement de son fils, avant la mort de ce dernier, a dit M. Rose. Ce dernier dit que ce trieste cas a été soumis par lui à sir Lomer Gouin et à l'honorable Dr. Béland, qui tous deux ont promis de faire des démarches pour que Mme Birnie obtienne justice. « Il faut, dit-il, que la conduite de la commission soit dénoncée publiquement et que le public soit mis au courant de ses décisions complètement arbitraires.

Parlant ensuite du rapport préliminaire présenté par la commission royale chargée d'enquêter sur l'administration de la loi des pensions, M. Rose rendit hommage à la loyauté de chacun des membres de cette commission.

« Ce sont des vétérans, dit-il, qui connaissent nos besoins, qui ont connu nos misères et qui nous rendront justice. »

M. Rose souligna ensuite quelques passages du rapport préliminaire où la commission royale admet que la conduite ou la politique suivie par la commission des pensions est très préjudiciable, dans certains cas surtout, aux soldats intéressés ainsi qu'à leurs parents, leurs veuves ou leurs orphelins.

« Cette commission, dit le rapport, est antipathique aux soldats de retour et il est établi jusqu'ici qu'elle a voulu maintes fois réduire la pension déjà accordée à plusieurs vétérans ». M. Rose déclare que cette conduite de la commission des pensions constitue un odieux outrage fait aux vétérans, à ceux qui n'ont pas craint de verser leur sang pour la Grande Cause défendue par les alliés.

Le rapport conclut en disant que si la commission des pensions n'a pas abusé de ses pouvoirs, elle n'en a pas moins usé d'une façon absolument préjudiciable aux soldats et que cette situation ne peut plus durer.

« Devant de pareilles admissions de la part de ceux chargés par le gouvernement actuel, d'enquêter sur l'administration de la commission des Pensions, nous n'avons qu'à reconnaître, dit M. Rose, la sincérité des membres de la commission royale et à la remercier publiquement pour l'intérêt qu'ils portent au bien-être des soldats dont ils ont partagé la vie et les misères.

« Je puis déclarer, continue-t-il, que je continuerai à réclamer la justice pour les vétérans, les veuves, les mères et les orphelins de guerre. Je ne défends pas seulement Mme Birnie, mais toutes les mères dont les cas sont identiques, et elles sont nombreuses, et j'espère qu'avant longtemps, le gouvernement, mis au courant de la situation actuelle, accordera aux vétérans un tribunal supérieur qui, à l'instar de la commission irresponsable qui existe actuellement, leur rendra justice et reconnaîtra leurs droits. »

Le président, le capitaine W.-J. Gerrard, ajouta quelques mots, en disant que les vœux exprimés par M. Rose, lui dit que les difficultés auxquelles les vétérans doivent faire face ne sont pas dues au gouvernement actuel qui semble très bien disposé et même anxieux d'accorder justice aux valeureux combattants qui ont trempé leur sang pour notre pays. Des résolutions furent ensuite adoptées recommandant au gouvernement la nomination du major J.-J. Gauthier, mutilé de la guerre et décoré pour sa bravoure par le gouvernement français, à un poste qui lui permettra de subvenir à ses besoins convenablement.

L'ENLEVEMENT DES DECHETS A ETE PLUS ONEREUX EN 1922

Il a coûté à la ville de Montréal \$100,000 plus cher qu'en 1921. — Les dépotoirs sont trop éloignés. — 300,000 tonnes de déchets ont été enlevées. — Un service d'inspection des rues a été inauguré avec un grand succès.

L'enlèvement des déchets à Montréal a coûté en 1922 près de \$100,000 plus cher que l'année précédente, déclare M. J. E. Nantel, dans le rapport annuel qu'il vient de transmettre à M. H. A. Terreault, directeur du Service des Travaux publics. M. Nantel attribue cette augmentation à l'éloignement des dépotoirs et à la quantité de plus en plus considérable des rebuts. En effet, assure-t-il, les dépotoirs s'éloignent graduellement du centre de la ville. La distance à parcourir devenant plus grande, le coût du transport augmente nécessairement. En 1922, M. Nantel estime que les dépotoirs ont encore reculé d'un mille environ. Qu'on doive cette année se repaître sur d'autres dépotoirs et plus lointains, l'enlèvement des déchets coûtera davantage, et ainsi tant qu'on n'aura pas trouvé moyen d'effectuer d'une façon plus considérable des rebuts. Mais la ville est sur le point de corriger cette anomalie en substituant aux chevaux une dizaine de puissants camions-automobiles. On s'attend à ce que le comité exécutif, qui a demandé des prix à deux reprises, achète bientôt ces camions.

En 1922, le service municipal de l'enlèvement des déchets a coûté \$603,303. Il avait coûté \$510,338 en 1921. Le montant payé en salaires et en charges s'est élevé à \$479,615 contre \$132,688 pour défrayer le transport des déchets. Mais la ville est sur le point de corriger cette anomalie en substituant aux chevaux une dizaine de puissants camions-automobiles. On s'attend à ce que le comité exécutif, qui a demandé des prix à deux reprises, achète bientôt ces camions.

L'enlèvement des déchets a été plus onéreux non seulement à cause de l'éloignement des dépotoirs, mais aussi par suite d'un volume plus considérable de rebuts. Ce volume, il va de soi, grossit au fur et à mesure que la population de Montréal s'accroît. En 1922 la ville enlevait 78,067 tonnes de déchets. Mais l'année dernière les dépotoirs ont recueilli 260,906 tonnes, soit une augmentation égale à 234 p. 100. Comparativement à 1921, l'aug-

mentation correspond à 6 p. 1000.

M. Nantel fait un relevé minutieux de l'enlèvement effectué l'année dernière. D'abord il a été enlevé 13,766 tonnes de plus qu'en 1921. On a enlevé par mois, en moyenne, 21,742 tonnes contre 20,527 l'année précédente et par jour, 841 tonnes. Les vidangeurs employés à l'enlèvement des déchets ont été de 219 par jour, pendant que leur nombre maximum s'est élevé à 274 durant le mois d'avril et leur nombre minimum à 180 durant le mois d'août. Quant aux voitures utilisées chaque jour, on en a comptées en moyenne 56 doubles et 106 simples. Quotidiennement les voitures doubles et les voitures simples ont effectué un nombre de voyages, égale à 4 et 4.47, respectivement. En moyenne également le pesantier des voyagers doubles s'est élevé à 1,946 tonnes, et celle des voyagers simples à 816 tonnes. Enfin, les distances de transport ont varié d'un demi-mille à trois milles.

Encore que M. Nantel estime à peu près impossible de déterminer exactement le volume respectif des différents sortes de déchets, après observations faites et aide des renseignements que d'autres villes lui ont transmis, il trouve 60 p. 100 de matières combustibles, ordures ménagères et articles de rebuts, et 40 p. 100 de matières solides, cendres, débris de verre, etc. Les 60 p. 100 correspondent à 156,543 tonnes de matières combustibles et les 40 à 104,363 tonnes de matières solides, inc combustibles.

Mais où donc ces déchets ont-ils été déposés? M. Nantel montre que 63,000 tonnes ont été transportées au pied de la rue Ash, 7,000 dans la rue Western, proche l'avenue Clifton; 6,000 dans une carrière de la rue Ponsard, proche l'hôpital des Incurables.

ENTENDU DANS LE TRAMWAY

Qu'y a-t-il de nouveau, ce soir, dans les journaux ? Rien d'extraordinaire, à part ce qu'il y avait sur les journaux du matin.

NOUVEL EMPRUNT METROPOLITAIN

La Commission Métropolitaine de Montréal a manqué de quorum, hier après-midi, pour tenir sa réunion mensuelle. Elle s'est ajournée à lundi prochain, la réunion pouvant avoir lieu dans l'avant-midi ou l'après-midi selon qu'il sera jugé à propos.

Mais hier plusieurs membres de la Commission, comme par exemple M. l'évêque Brodeur, M. Gaspard Desrosiers, M. le maire Leclerc, M. Justinien Pelletier et MM. les députés Sarraguet et Bray, se trouvant présents, il a été discuté avec Charles Laurendeau, avocat de la Commission, de l'emprunt qui sera contracté en février 1924, mais qui sera employé au cours de cette année. L'emprunt est en effet destiné au renouvellement d'emprunts temporaires que certaines municipalités avaient conclus durant la guerre et dont quelques-uns tombent à échéance aux mois de mai, juillet, septembre et novembre prochains. D'aucuns sont même déjà recouvrables. Enfin il y a d'autres sommes que la Commission métropolitaine consent à prêter à deux ou trois municipalités publiques ou d'autres encore qui solderont des avances faites aux municipalités secourues.

L'emprunt ne sera pas lancé immédiatement parce que la commission ne saurait immobiliser autant d'argent. Le montant s'élève à \$1,500,000 environ. En attendant que l'emprunt soit souscrit, la Commission mettra des billets auprès des banques, qu'elle rachètera ces billets en février 1924.

L'emprunt, a-t-on laissé entendre hier, portera un taux d'intérêt de 5 pour cent et sera émis pour une durée de 10 ans. Permission de le faire n'a pas encore été obtenue du ministre des affaires municipales. M. Laurendeau se rendra à Québec la semaine prochaine, une fois que la Commission métropolitaine aura adopté une résolution à cet effet. M. Laurendeau complète de ce temps-ci son dossier.

FETE EN L'HONNEUR DE MGR DONNELLY

Mgr John Edward Donnelly, de retour des Antilles où il a séjourné plusieurs semaines pour le rétablissement de sa santé, a été l'objet hier d'une belle fête dans la salle St-Anne où il a offert un banquet et un concert. M. le professeur R. J. Louis Cuddihy, de l'école Belmont a dirigé le chœur des musiciens et des chanteuses. Une adresse de bienvenue a été lue en l'honneur du pasteur de St-Antoine par M. Gerald O'Neill, qui, au nom du club, a rendu un hommage d'affection et d'estime à Mgr Donnelly.

Mgr Donnelly, dans sa réponse, a remercié les membres du conseil, les organisateurs de la fête, la félicité le professeur Cuddihy. Des discours ont été prononcés par Dr E. J. C. Kennedy et R. P. Flood.

Au nombre des principaux convives se trouvaient M. J. P. Labarre, MM. A. C. Miller, J. V. Desaulniers, E. Pilon, Paul Cartier, G. M. Smyth, le frère Prudent, le frère André, M. l'abbé Reid, Ed. Farney, le principal O'Donoghue, John Brennan.

On a fait cadeau à Mgr Donnelly d'une canne, d'une plume-réservoir et de pipes de choix.

FEU MONSIEUR MOISE BEAUPRE

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de M. Moïse Beaupré, époux d'Emma Côté, décédé hier, à l'âge de 65 ans, après une courte maladie. M. Beaupré était l'un des plus vieux marchands de la partie nord de Montréal, où il a tenu pendant près de trente ans, un commerce de merceries, avenue Mont-Royal.

Il laisse trois enfants: Gaston, Maurice et une fille, Nella, épouse de M. R. Lapineau-Couture, notaire de Montréal.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à Saint-Pierre Claver. Nos sympathies à la famille.

TEMPERATURE PLUS CLEMENTE POUR AUJOURD'HUI

La pluie que nous avons eue hier, malgré qu'elle n'ait duré que quelques heures, contribuera beaucoup au déblaiement de nos rues qui, à cet effet, seront, le soleil aidant, seront pour le moment, complètement débarrassées de la neige et de la glace qui les encombraient.

Il est tombé 2.10 de pouce de pluie hier après-midi et hier soir, et ce n'est que vers 10.30 hrs que la température devint un peu plus clémente, après qu'une neige très fine eut recouvert les rues. Depuis, il fait un peu plus froid cependant, que durant la journée d'hier. Toutefois, le baromètre monte toujours, et l'observatoire de McGill nous annonce, tard dans la soirée, que les pronostics sont très bons pour aujourd'hui.

Durait presque toute la journée d'hier, le vent a soufflé à une vitesse de 30 milles à l'heure. La plus grande vitesse enregistrée, vers 7 heures, était de 33 milles.

Dans le port, la situation est à peu près la même qu'il y a deux jours. L'eau a maintenant une profondeur de 41.5 pieds.

PLUSIEURS CLAUSES SONT ULTRA-VIRES

A la réunion de la Chambre de Commerce, hier après-midi, le secrétaire, M. Léon Lorrain a donné lecture d'une lettre de M. Charles Lanctôt, assistant procureur-général de la Province de Québec, disant qu'après avoir fait une étude sérieuse de la loi actuelle des faillites, il a constaté que plusieurs clauses de cette loi sont ultra-vires.

Dans cette lettre, M. Lanctôt répondait à une demande d'information faite par la Chambre de Commerce, il y a quelque temps.

L'EUROPE EN DESARROI A BESOIN DES ENSEIGNEMENTS DU PAPE

C'est ce qu'a déclaré hier soir M. Henri Bourassa, au cours de sa conférence sur « le pape, médecin social. » — Analyse de l'encyclique de Pie XI et aperçu général de la situation européenne. — Nature, causes et remèdes des maux dont souffre l'Europe dans le domaine international, social, familial et religieux.

M. Henri Bourassa, a ouvert hier soir, la série de ses conférences sur le Pape, médecin social. Un auditoire nombreux emplissait les gradins de la salle académique du Gesù. L'assemblée était présidée par M. l'abbé Philippe Perrier, curé de la paroisse du Saint-Enfant-Jésus. Le Dr Jean-Baptiste Prince a présenté le conférencier.

Le Pape, a dit le Dr Prince, après avoir diagnostiqué le mal dont souffre le monde, et apporté le remède nécessaire, demande aux hommes de bonne volonté de l'aider à répandre par le monde les idées saines et la confiance en Dieu. Notre province répondra à cet appel.

M. l'abbé Philippe Perrier, prenant ensuite la parole, a exprimé la nécessité de suivre le Souverain Pontife, dans l'application de ces principes, l'application des grands principes, qui seuls sauvent le monde. Or le Pape vient de donner une direction aux fidèles. Il compte sur le concours de tous les hommes de bien. Dieu ayant donné aux hommes une mission, cette mission oblige de répondre non seulement de leur âme, mais d'un grand nombre d'âmes. Personne n'a le droit de s'approprier le mot égoïste de Calvin: « Est-ce que je suis le gardien de mon frère ? Les catholiques doivent avoir la juste ambition de se mettre à la tête de toutes les bonnes œuvres. C'est d'ailleurs la pensée de Pie IX, de Léon XIII et de Pie XI.

Citant cette parole de Barrès: « Il est impossible de restaurer la société sans une doctrine », M. l'abbé Perrier a fait remarquer que cette doctrine se trouve dans l'encyclique du pape Pie XI.

M. Henri Bourassa a divisé sa conférence en deux parties. Après avoir analysé l'encyclique du pape Pie XI, il a suivi l'application de ces principes évangéliques dans le monde international, politique, social, religieux et familial de l'Europe. Il a exprimé sa foi en terminant, à la Toute-Puissance de Dieu, pour le rétablissement de la paix mondiale.

(A suivre à la page 4)

L'HOPITAL ALEXANDRA EXIGE \$10,000 PAR AN D'OUTREMENT

C'est la somme qu'il requiert de la cité voisine pour l'hospitalisation de ses patients atteints de maladies contagieuses. — Une surprise. — Construction et respect des volontés des contribuables. — Divers.

Le conseil municipal d'Outremont, à sa séance d'hier soir, a été saisi d'une demande qui est en quelque sorte un ultimatum de la part de l'hôpital Alexandra où l'on traite les maladies contagieuses. Dans une lettre qu'il adresse au conseil, M. T. C. Cunningham, secrétaire-trésorier de l'hôpital, déclare qu'après le 1er mai, ce dernier ne pourra plus admettre de patients venant de la cité d'Outremont si celle-ci ne verse pas, annuellement, une somme de \$10,000 pour le traitement de dix malades en moyenne par jour, soit pour un total de 3,650 jours d'hospitalisation et de soins par an. De plus, quand la moyenne dépassera dix, une allocation additionnelle de \$1.50 par jour par patient jusqu'à concurrence de quinze devra être versée à l'hôpital. L'hôpital fournira de son côté, en plus des soins requis, le service d'ambulance, mais les autorités d'Outremont devront elles-mêmes désinfecter le logement où se trouvaient les patients atteints de maladies contagieuses.

On comprend que cette demande a quelque peu effrayé, venant soudainement, les membres du conseil. On sait que pour chaque patient envoyé à l'hôpital, la cité doit payer au moins \$3,000 par jour, et on prétend à Outremont que c'est ce qui est payé actuellement par la cité. On nous dit de plus que la cité n'a jamais fourni et ne fournira pas d'ici longtemps assez de malades pour atteindre une moyenne de 10 par jour, c'est-à-dire 3,650 jours d'hospitalisation par année, de sorte que si elle devait payer \$10,000 par an, elle paierait beaucoup plus que ce qu'elle retirerait en services. On donne comme exemple le budget de l'an dernier qui, pour le traitement des patients atteints de maladies contagieuses, n'a formé qu'une somme de \$1,500 en tout. Il y aurait sans doute un écart considérable entre ce montant et la somme exigée par l'hôpital.

L'affaire reviendra sous peu devant le conseil, sans doute avant le premier mai afin que l'hôpital soit notifié à temps de la décision des autorités municipales.

On a parlé beaucoup de construction, à la séance d'hier, un bon nombre de permis de bâtir ont été demandés ce qui laisse bien augurer pour l'année 1923. On sait que l'an dernier, Outremont a brisé tous ses records, passes, et il semble que ce sera encore de même cette année. Mais dans quelques cas, les constructions projetées ignorent quelque peu les stipulations du règlement de construction. Il y a le cas de l'ancienne résidence de John Black, sur le chemin Sainte-Catherine, actuellement

propriété de James Maher, qui est revendu d'autre conseil. Cette fois-ci, M. Maher se propose de transformer cette résidence d'été en une maison de logements sans briser en aucune façon l'apparence extérieure qui présente celle d'une résidence. M. Maher se jure qu'il paie taxes à la ville, que cette résidence lui a coûté cher ainsi que le terrain trop grand pour y construire un cottage, et qu'il ne retire aucun revenu. Il y eut aussi deux autres cas où les règlements n'étaient pas observés à la lettre.

Le conseil n'a pas voulu se prononcer, renvoyant les propriétaires aux propriétaires environnants leurs constructions proposées afin d'avoir d'eux, qui ont construit exclusivement des cottages, la permission de déroger à cette exigence des règlements de construction. Il est fort intéressant de constater comment l'on est respectueux de la volonté des contribuables à Outremont; c'est vraiment un conseil modèle qui possède notre ville voisine. Rien de surprenant que les échevins ne changent pas souvent.

Le conseil municipal a adopté en deuxième et troisième lectures le règlement portant de 5 à 8-1-2 pour le taux d'affaires dans les limites de la Cité, établissant un minimum de \$10 et un maximum de \$100 pour ladite taxe. Depuis un mois environ que la chose a été présentée devant le conseil aucune plainte n'est parvenue aux autorités, dit le secrétaire Sampson.

On ne s'y oppose pas, alors déclare M. Sayer.

Le conseil a également adopté plusieurs amendements aux règlements de la construction qui portent sur le coût des permis, le genre de construction en certains districts, etc.

On a voté une somme de \$100 à l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal qui ne refuse jamais son concours à la cité d'Outremont quand celle-ci le demande.

M. Messier demande au secrétaire-trésorier s'il ne lui serait pas possible de préparer un résumé de son rapport budgétaire afin qu'il soit distribué aux contribuables. Ces derniers seraient ainsi renseignés sur la position financière de la Cité. La chose se fera.

On n'en aison part pour un voyage de quelque temps. Il sera remplacé par l'évêque Sayer à la présidence du comité d'Hygiène.

L'évêque Rolland présidait en l'absence du Maire. On remarquait les échevins Cook, Hudson, Messier, Urieux, Gauthier, Dansereau, M. Duchastel, gérant de la Cité, et le secrétaire Sampson.

ON DEPLACE AVEC SUCCES L'EDIFICE BELL'S GALLERIES

Une foule de plusieurs milliers de personnes assiste à cette entreprise du génie civil, hier après-midi. — Tout fonctionne à souhait et à la seconde.

Malgré la température désagréable que nous avions hier, une foule de plusieurs milliers de personnes a assisté au déplacement de l'édifice « Bell's Galleries », contigu au magasin Morgan que l'on doit déplacer d'environ trois cents pieds afin de libérer le terrain sur lequel seront construits les entrepôts Morgan.

L'exploit de génie civil était assez remarquable pour qu'il soulève un très vif intérêt parmi notre population. C'est la première fois que pareille épreuve est tentée sur une aussi haute échelle. Disons également que pour ceux qui ont vu de près tous les préparatifs que pareille entreprise demande c'est une véritable révélation.

On a souligné tout d'abord l'édifice, le détachant de ses fondations profondes et le faisant reposer sur d'immenses poutres de bois. Tout un échafaudage de poutres et de pièces de fer avait été élevé pour permettre le déplacement de l'édifice, épreuve qui, les nouvelles fondations comprises, entraînera une dépense de près de \$90,000. L'édifice roule lentement sur des rouleaux d'acier lesquels reposent sur des séries de rails. Rien ne brèche, l'édifice glisse lentement, lentement aux yeux émerveillés de la foule. L'entreprise nécessite des précautions considérables, plus considérables que ne le laisse voir l'exécution,

LES \$19,000 ONT ETE CONVERTIS EN BONS ET ACTIONS DU CLUB

T. P. Gorman, le secrétaire du Connaught Jockey Club met que les \$19,000 ont été conservés en banque secret. — Des bons de la Victoire et des actions du Club Connaught ont été achetés avec cet argent qui était conservé sur l'ordre du comité exécutif.

Jusqu'à date, les \$19,000 déposés à la Banque Impériale à Ottawa au compte de T. P. Gorman, le secrétaire du Connaught Jockey Club, et alloués reçus comme remboursement de Frank H. Dunn, qui est accusé devant la cour d'assises, de détournement d'une somme de \$38,000 n'ont pas été divisés entre le club et le gouvernement provincial, comme c'en était évidemment l'intention du club en le déposant d'après le témoignage de Gorman hier après-midi.

En juin 1921, peu de temps après le meeting de courses, cette somme a été employée pour acheter des Bons de la Victoire et des actions du Connaught Jockey Club, le club achetant ainsi de ses propres actions d'une dame qui quittait la ville Une somme de \$400 fut déboursée pour des actions du club, qui furent achetées à \$90 chacune, tandis que \$11,353.07 furent déboursés pour des bons de la Victoire.

Gorman, le secrétaire du club a rendu témoignage toute la journée d'hier. Il fit sa principale déposition durant l'avant-midi et une partie de l'après-midi. M. N. K. Laflamme C. R. agissant avec Me W. K. McKewen, comme conseils de l'accusé, a contre-interrogé le témoin hier après-midi. L'interrogatoire a été interrompu pour ajourner à ce matin.

En outre de la déclaration que les \$19,000 avaient été déposés en son nom à la banque Impériale, en fidécommiss, à mesure que les paiements étaient faits par Dunn, le témoignage de Gorman s'est étendu sur la vérification des formules sur les résultats d'argent déposés pour chaque course et endossées par lui sur présentation par Dunn.

En rapport avec les \$19,000 déposés en son nom à la banque Impériale, Gorman a déclaré dans son contre-interrogatoire qu'il avait reçu instruction du comité exécutif d'une façon verbale, par le sénateur Belcourt et M. Hewson, le trésorier, de ne rien dire de l'affaire jusqu'à ce que le règlement final ait été fait.

Il admet que le comité exécutif du club s'était réuni maintes fois depuis le paiement initial et que jamais rien n'avait été inséré dans les minutes du club. Le livre des minutes, dont il est responsable doit être expédié par express et sera produit aujourd'hui au tribunal. Quant à l'argent — les \$19,000 — il ne pouvait en disposer sans la permission de M. Hewson, le trésorier.

A sa connaissance ce fond était pour un ajustement entre le club et le gouvernement provincial, mais aucun ajustement n'avait été encore fait. Personnellement le témoin n'avait pas communiqué avec le gouvernement provincial à ce sujet. Il savait cependant qu'on avait communiqué avec le gouvernement.

Me Laflamme demanda au témoin comment il se faisait qu'il n'avait pas communiqué à M. Watson, l'auditeur du club, le fait que \$19,000 étaient en banque, et Gorman répondit qu'il l'avait fait, l'an dernier, mais il avait

toujours cru que M. Watson était au courant de l'affaire. Il admit également que ce montant ne paraît pas sur le bilan présenté aux actionnaires en 1921, ni en 1922.

Le juge demanda alors au témoin s'il avait reçu instruction de ses collègues supérieurs de ne pas divulguer la présence de l'argent en banque, et Gorman dit qu'il avait reçu ces instructions du comité exécutif de ne pas parler jusqu'à ce que l'ajustement ait été fait. C'était au début des remboursements. Le sénateur Belcourt et M. Hewson étaient ceux qui lui avaient recommandé de ne point parler car une partie de l'ajustement devait être distribué au gouvernement.

Contre-interrogé sur la déposition faite avec l'argent le témoin déclara que \$11,353.07 furent déboursés pour acheter des bons de la Victoire, et pas pour connaissance personnelle de l'achat ayant fait un chèque pour ce montant au nom de M. Hewson. Un montant de \$400 fut payé personnellement à une dame qui quittait Ottawa, pour 5 actions du Connaught Jockey Club. Le témoin dit qu'il n'était pas la première fois que le club achetait de ses propres actions.

Répondant à une question de Me Laflamme, le témoin dit qu'il n'aurait pu dire si c'était un bon paiement, mais le club n'avait pas payé de dividende depuis trois ans.

Un interrogatoire assez long du témoin fut fait par Me R. L. Gidley C. R., pour la couronne concernant les pièces justificatives se rapportant aux montants individuels des recettes des gages sur chaque course aux meetings de juin et de l'automne. D'après chaque feuille qui avait été endossée par le témoin, il semble que le duplicata portait un montant de \$100. Le témoin en avait parlé au meeting exécutif au temps du meeting.

Le témoin expliqua qu'il avait posé sa signature à l'endos de ces feuilles à la demande de Dunn. Elles étaient faites au crayon au moment où il les signa, tandis que maintenant elles sont à l'encre. Les montants n'ont pu être le double de ce qu'ils étaient.

Me Laflamme déclara que c'était facile à expliquer puisque les comptes pour les gages sont de \$1.00. Au cours de l'avant-midi, M. J. A. Begin, contrôleur des revenus du gouvernement provincial a été contre-interrogé par Me Laflamme. Il affirma que des démarches ont été faites par les clubs de piste de courses auprès du gouvernement pour être autorisés à ne verser que tous les trois ans les montants dus au gouvernement sur les paris faits par le public. Il se peut faire que les \$19,000 déposés à la banque par le club Connaught soient dans ce but.

M. J. B. Watson, l'auditeur du club a aussi produit des documents qui certifient ceux qui avaient été remis à l'accusé. Ils étaient alors complets et portaient une signature. Gorman dans son témoignage dit que la signature qui se trouvait au bas du préable avait été enlevée ou décolorée.

UNE ENQUETE SUR L'EMIGRATION DES NOTRES AUX ETATS-UNIS

Elle est demandée au gouvernement provincial par la Chambre de Commerce qui discute longuement la question à sa séance régulière, hier après-midi. — Le retour à la terre. — Débat autour du bill "54," concernant les trusts et les monopoles.

Le conseil de la Chambre de Commerce qui a tenu hier après-midi sa séance régulière sous la présidence de M. Joseph Daoust, a décidé unanimement d'attirer l'attention du gouvernement provincial sur le fait que depuis quelque temps surtout un grand nombre de cultivateurs et d'ouvriers de toutes les parties de la province émigrent aux Etats-Unis. La demande est aussi faite au gouvernement de faire une enquête sérieuse à ce sujet et de prendre tous les moyens possibles pour empêcher le départ de nos cultivateurs et de nos travailleurs.

Cette importante question fut soulevée par M. C. E. Gravel, qui déclara que la situation sous ce rapport est plus critique que jamais. Il est établi que c'est par centaines que nos cultivateurs délaissent leurs terres pour aller s'établir dans les centres industriels américains où tout probablement ils sont attirés par des salaires très alléchants. Ils partent sans se soucier des risques qu'ils prennent en n'écoulant que les productions de leur sol sans faire. Mais il arrive souvent qu'ils sont obligés ensuite de revenir ici, plus pauvres que jamais après avoir perdu tout ce qu'ils avaient pu économiser.

M. Cornélius, membre de la Chambre, fit remarquer à son tour qu'il a été témoin de choses presque incroyables. Il dit que dans une certaine paroisse de colonisation, dix-sept cultivateurs, poursuivis par des automobilistes qui avaient subi des dommages en circulant sur les chemins de la région, se désolèrent à tel point qu'ils abandonnèrent le coin de terre où ils espéraient assurer leur avenir. Il a pu en convaincre trois d'entre eux qui sont demeurés sur leurs terres, mais les autres sont partis, ne pouvant faire face aux poursuites dont ils étaient l'objet. M. Cornélius ajoute que ces poursuites ne dépendent pas de la faute du gouvernement, mais il croit que les cultivateurs devraient être instruits sur les moyens à prendre pour sortir de leurs difficultés.

M. J. V. Desaulniers ajoute à son tour que s'il est vrai que nos campagnes sont dépeuplées par un grand nombre de cultivateurs, la situation est aussi pénible dans les villes que désertées par certaines nos meilleurs ouvriers, émigrant aux Etats-Unis. Il cite le cas de trois cents briquetiers, lundi dernier, se dirigeant de Montréal vers un centre industriel américain très important où de gros salaires leur ont été promis.

Chas. C. de Lorimier

TELE. BELL EST 104
MONTREAL
MONTREAL
MONTREAL
MONTREAL

DECE

PLANTE. — A Valleyfield, le 12 avril 1923, est mort accidentellement M. Joseph Plante, fils de Wilfrid Plante, marchand, à l'âge de 23 ans. Les funérailles auront lieu vendredi.

NAISSANCE

A Montréal, le 8 avril 1923, naît M. Auguste Glovinsky, née Gratielle Leclerc, un fils, baptisé David-Gérard, Paul-Emile.

L'arrêté et marraine, M. Gérard Glovinsky et Mme J. D. H. Glovinsky, cousin